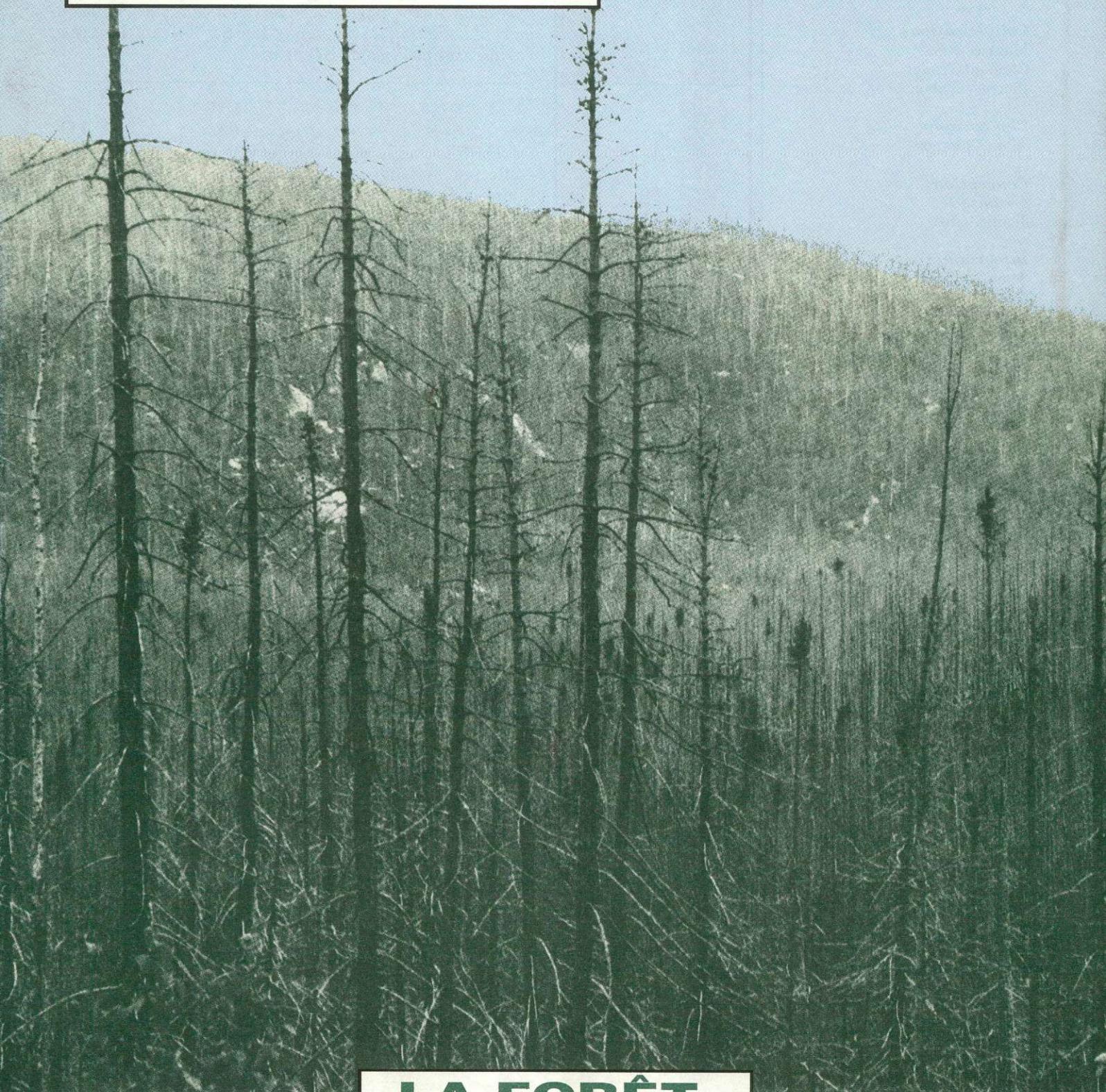


**NOUVELLES**

**CSN**

Numéro 323

29 mars  
1991



**LA FORÊT**

**Une autre facette de l'avenir du Québec**

Page 3

### Coordination

Jean-Pierre Paré  
(514-598-2159)

### Rédaction

Michel Crête  
Guy Ferland  
Louis-Serge Houle  
Thérèse Jean  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux  
Jacqueline Rodrigue

### Collaborations

Maurice Roy  
Clément Trudel  
Pierre Vadeboncoeur

### Photographe

Alain Chagnon

### Conception graphique

Jean Gladu

### Infographie

Jean Gladu  
Caroline Leblanc  
Sophie Marcoux  
Jean-Pierre Paré

### Caricaturiste

Garnotte

### Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

### Distribution

L'équipe de distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

**Numéro de téléphone central:**

**598-2121**

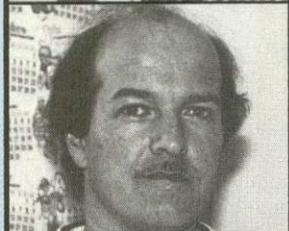
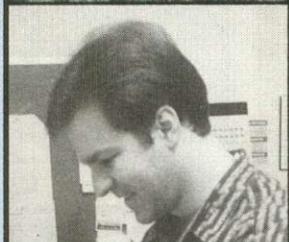
### RÉDACTION

514-598-2159

### DISTRIBUTION

514-598-2233

NOUVELLES CSN 323 page 2



### CHRONIQUES

**D'un autre oeil:**  
*L'Allemagne fait ses classes,*  
par Clément Trudel  
**Regards:**

*Un exemple pour maintenant,*  
par Pierre Vadeboncoeur  
**Lecture:**

*OKA: l'alibi,*  
par Michel Rioux  
**Musique:**

*Walter Boudreau et Vilain Pingouin,*  
par Michel Crête;  
*Oscar Peterson,*  
par Louis-Serge Houle  
**Billet:**

*La vie de château,*  
par Michel Rioux

### La forêt: une autre facette de l'avenir du Québec

3

Il n'y a pas que l'avenir constitutionnel du Québec qui fasse l'objet d'importants débats, par les temps qui courent. Il y a aussi la question de la relation entre l'industrie forestière et l'environnement, qu'elle pollue «par les deux bouts».

### La réorganisation du travail: prendre les devants

7

La suite du dossier amorcé dans notre édition précédente, avec deux autres expériences vécues récemment, l'une au journal *Le Réveil*, au Saguenay-Lac Saint-Jean, l'autre à l'usine Abitibi-Price de Kénogami.

### Drummondville: le syndicat réclame la transparence!

10

Des chiffres pour le moins inquiétants meublent le dossier étoffé par le syndicat des employés de soutien sur les finances de la Commission scolaire des Chênes.

### La mort du transport en commun?

12

C'est bien là que pourrait conduire, du moins dans certaines villes, la réforme Ryan sur la fiscalité municipale.

### Commission Bélanger-Campeau: «L'essentiel est atteint»

13

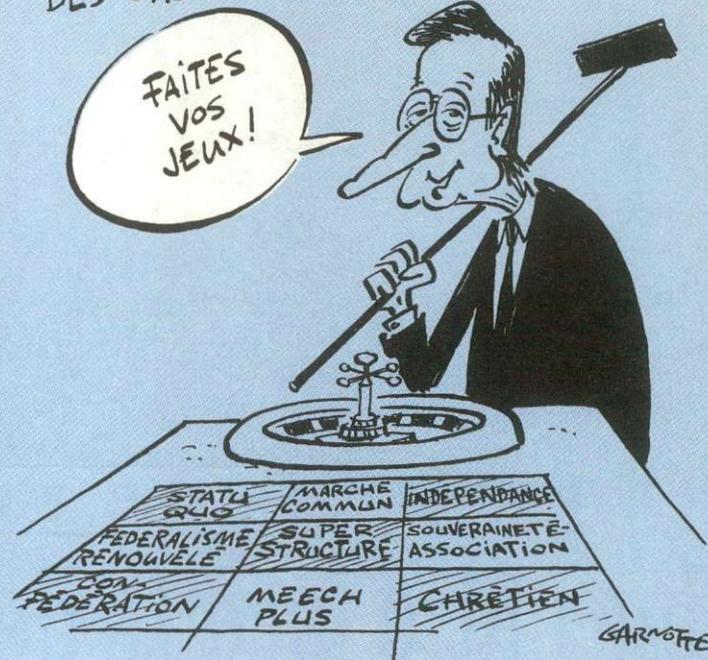
«La campagne référendaire vient de commencer. Pendant les mois qui viennent, il faudra redoubler de vigilance et être prêts à affronter tous les arguments», estime le président Gerald Larose, au lendemain de la clôture des travaux de la Commission.

### Une vie aux rôtisseries

14

André Lebrun a été embauché chez Saint-Hubert BBQ en 1960, «en attendant d'avoir un autre emploi». Il y travaille encore aujourd'hui, à la succursale de Drummondville. Mais il y est syndiqué, maintenant, et ça fait toute la différence.

DES CASINOS AU QUÉBEC?...



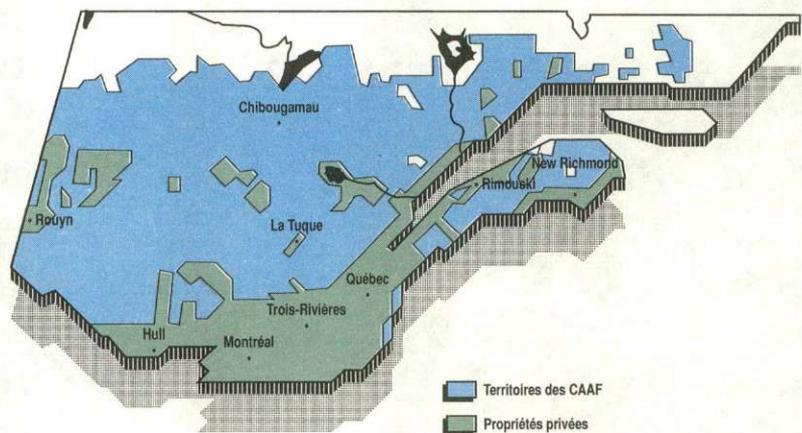
## LA FORÊT

# Une autre facette de l'avenir du Québec

Par Luc Latraverse

On discute beaucoup de l'avenir constitutionnel du Québec de ce temps-ci, mais un autre débat vient de refaire surface: c'est celui de la relation entre les industries forestières et l'environnement. Le gouvernement a relancé récemment la discussion sur un projet de stratégie de protection de la forêt. Les audiences publiques sur la question devraient commencer au cours de l'été. La Fédération des travailleurs du papier et de la forêt de la CSN a précédé la relance de ce débat en mettant sur pied un groupe de travail sur l'environnement, à son conseil fédéral de novembre dernier. Ce groupe a libéré un militant de la fédération, Robert Mercier, biologiste et étudiant en maîtrise dans le domaine forestier, que *Nouvelles CSN* a rencontré.

Répartition du territoire forestier productif du Québec





n dit souvent que les industries forestières et les usines de pâtes et papiers polluent par les «deux bouts», en ce sens qu'elles ravagent le pou-

mon de la terre qu'est la forêt et qu'elles sont la plus importante source de déchets et rebuts de toutes sortes. Dans quelle mesure cela est-il vrai?

«La forêt est au centre de la protection de l'environnement, à cause de son double rôle. La nuit, l'arbre consomme des bioxydes de carbone et le jour, il produit de l'oxygène. Alors, dans une atmosphère de plus en plus polluée par le gaz carbonique, le rôle stratégique de la forêt est encore plus important. On exige de plus en plus de la forêt par notre pollution de l'atmosphère et par notre consommation des produits du bois. En même temps, on l'affaiblit en ne la protégeant pas ou ne la régénérant pas suffisamment. Les pluies acides et les nombreux autres agents destructeurs lui causent des torts sérieux. On lui injecte des doses de phytocides (herbicides, etc..) pour la forcer à produire. C'est écrit dans le ciel que bientôt, ça va

couter très cher à la société mais ceux qui en auront profité seront morts. Car le temps biologique de la forêt est de l'ordre de cinquante à soixante ans.

«La forêt est aussi un milieu où prolifère toute une faune dans un écosystème qui fournit d'autres retombées économiques, comme le plein air et la chasse. La forêt comme végétation a aussi un rôle important sur le sol et prévient la désertification que connaissent plusieurs régions du globe.»

L'industrie forestière occupe le premier rang du secteur manufacturier, en termes de production. Au Québec, on coupe 31,5 millions de mètres cubes de bois par année, dont près de 27 millions en résineux.

«Les industries de transformation du bois sont parmi les plus polluantes qui soient, à tous les égards. Nous nous attaquons donc à un des plus importants dossiers relatifs à l'environnement et qui est au centre de la vie économique du Québec, au même titre que l'électricité, peut-être même davantage.»

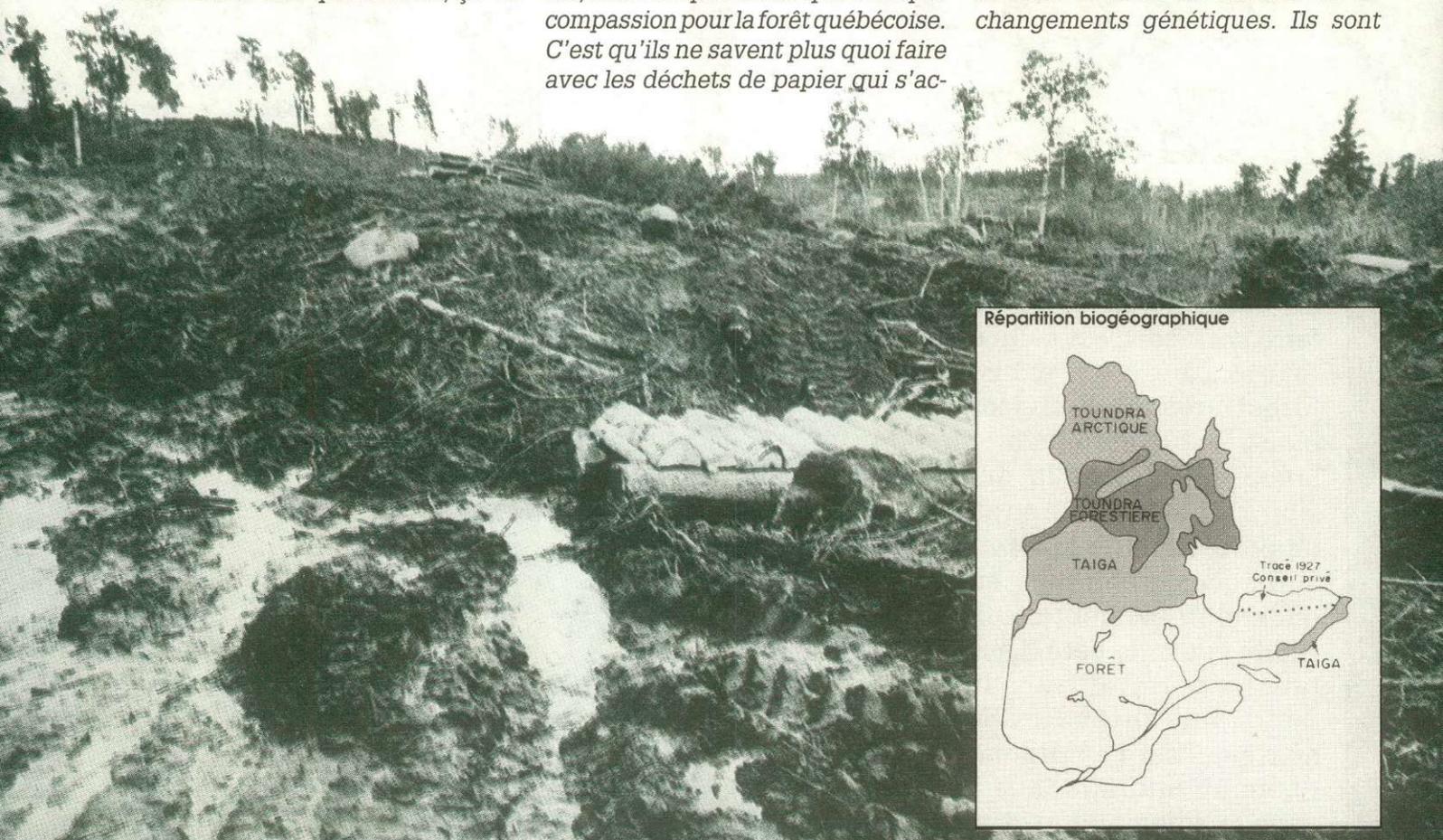
### Le papier et le recyclage

«Le papier constitue plus de 40% des déchets solides de notre société de consommation. Si les États américains exigent qu'il y ait 20% de fibres recyclées dans le papier journal, il ne faut pas croire que c'est par compassion pour la forêt québécoise. C'est qu'ils ne savent plus quoi faire avec les déchets de papier qui s'ac-

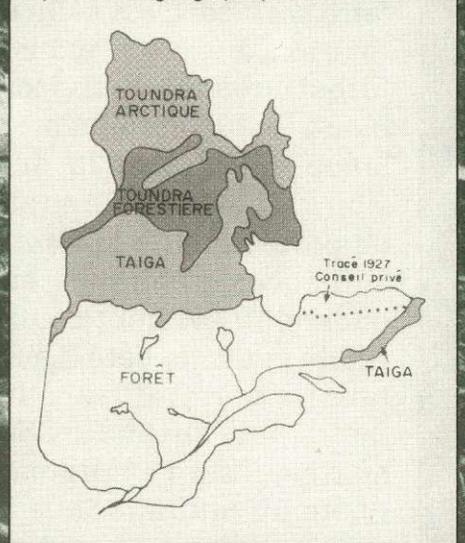
cumulent. Le recyclage, c'est pas si évident ni si simple que certains le prétendent. Par surcroît, le recyclage du papier veut dire désencrage et les procédés de désencrage ont des effets polluants. Pour chaque cent tonnes de pâte recyclée, il reste 20 tonnes de résidus dont certains sont très toxiques. Si on considère que les normes américaines vont exiger 20% de pâte recyclée, cela ajoutera 236,000 tonnes de résidus à ceux déjà existants.

### La toxicité

«Or, justement, la toxicité des rebuts de l'industrie papetière était peu prise en considération jusqu'à récemment, poursuit Robert Mercier. La population et les travailleurs attachent de plus en plus d'importance à ce problème et avec raison. Par exemple, tous les procédés de fabrication de la pâte (mécanique, chimique, kraft ou mélange de ces deux) et particulièrement l'étape du blanchiment au chlore, ont pour effet de produire des organochlorés. Ces produits composés seraient au nombre de 1,000 mais on en connaît présentement à peine 300. À elles seules, les familles des dioxines et des furanes comptent 210 composés. C'est la pointe de l'iceberg. On sait que ces produits sont hautement toxiques, même en quantité infime. Ils sont sources de cancers et de changements génétiques. Ils sont



Répartition biogéographique



très persistants dans la nature et bioaccumulables. On estime que la demi-vie de ces composés est de 7 ans dans les organismes vivants et dans la nature. On en a découvert qui avaient proliféré, il y a quarante ans. Sur 100 molécules de dioxines libérées dans la nature il en reste 50 après 7 ans, 25 après 14 ans et ainsi de suite.

«Même avec les normes que le gouvernement fédéral veut imposer, en 1993, pour restreindre leur production, dans les 9 usines qui utilisent le chlore au Québec, il s'en rejetera 11,077 kg par jour.»

### Les copeaux

Les usines de pâte et papier utilisent de plus en plus de copeaux de bois provenant des scieries comme matière première. Cela a d'ailleurs exercé une énorme pression économique sur ces dernières puisque les papeteries ont fait baisser les prix des copeaux qui constituent une part importante des revenus des scieries. Est-ce que cela n'évite pas de couper des arbres?

«Évidemment, c'est une utilisation additionnelle de la production forestière. Toutefois, l'utilisation des copeaux fait souvent appel à un produit, le pentachlorophénol, qui produit lui aussi des dioxines et des furanes», rappelle Robert Mercier.

### Qu'advient-il des rebuts?

Les 58 usines de pâtes et papiers du Québec ont produit 1,600,000 tonnes de déchets en 1989. On évalue que les normes concernant les déversements de matières polluantes dans les cours d'eau, qui seront prochainement imposées par les gouvernements, vont ajouter 200,000 tonnes à ce total. Plus les 230,000 tonnes qu'entraîneraient les normes américaines sur notre exportation de papier journal recyclé. Où est-ce que cela va?

«Il existe présentement 30 sites d'enfouissement des déchets de fabriques de pâtes et papiers au Québec, la plupart sur les terrains des usines. Cet enfouissement pose le problème du lessivage par la pluie et la contamination des sols et des eaux souterraines.

«Il faudra faire d'immenses progrès pour recycler à l'interne ces résidus. Les politiques préconisées par le ministère de l'Environnement du Québec visent surtout à retirer les rejets dans les cours d'eau. Mais c'est en quelque sorte un transfert de la pollution de l'eau vers la pollution atmosphérique par la combustion des résidus ou du sol par l'enfouissement», explique Robert Mercier.

### La pollution de l'eau

Les papeteries rejettent dans l'eau une charge polluante de matières organiques équivalente à celle rejetée par une population de 17 millions de personnes, soit trois fois celle du Québec.

«Le volume des matières en suspension (MES) dans l'eau rejetées par les papeteries était de 580 tonnes par jour, en 1979. Le gouvernement avait fixé l'objectif de les réduire à 230 tonnes par jour en 1983. En 1984 elles demeuraient à 300 tonnes par jour. Or, la norme définie est 40 fois supérieure à celle qui existe en Suède. Ces MES transportent des matières toxiques et leur interaction avec d'autres produits qui sont rejetés dans l'eau peuvent faire d'épouvantables cocktails dont il demeure encore très difficile de prévoir ou de mesurer les effets futurs.

«Par contre, il existe une autre forme de mesure de la pollution aquatique, c'est la demande biochimique en oxygène. C'est la quantité d'oxygène dissoute dont les microorganismes ont besoin pour dégrader les matières présentes dans les eaux usées. Cette mesure est passée de 1,380 tonnes par jour en 1980 à 920 tonnes par jour en 1984, alors que le gouvernement avait fixé un objectif de 235 tonnes par jour. Il faudrait des installations de traitement secondaire que les compagnies sont peu empressées de construire puisqu'elles coûtent \$1,5 milliards.

«Mais nous n'avons pas le choix de procéder à l'assainissement de notre production de pâtes et papiers car avec l'ouverture des marchés mondiaux, on trouve une clientèle beaucoup plus exigeante. Un industriel allemand qui est un gros client de la pâte canadienne est venu dire aux papeteries, lors de leur dernier congrès: "plus de chlore, sinon plus de marché."»



## Des produits dangereux pour la santé

Y a-t-il des produits dérivés du bois qui sont dangereux pour la santé?

«C'est un aspect de notre recherche qu'il faut compléter mais nous savons déjà que certains produits comme les filtres à café peuvent contenir des matières toxiques,» répond Robert Mercier.

## La protection de la forêt

Le défi de la protection de la forêt est à la grandeur du Québec ou presque. En effet, la forêt occupe les trois quarts du territoire québécois. Il faut en soustraire les étendues d'eau qui couvrent 26% du territoire et les 14% de terrains forestiers non accessibles ou improductifs. Il reste quand même 735,000 km<sup>2</sup> de superficie à protéger et à exploiter.

Les épinettes, principalement l'épinette noire, comptent pour 45% du volume marchand brut de la forêt et le sapin pour 15%. Mais c'est une forêt diversifiée qui possède 50 espèces différentes d'arbres indigènes.

Le territoire forestier est principalement occupé par les compagnies qui l'exploitent en vertu de contrats d'approvisionnement et d'aménagement signés avec le gouvernement qui couvrent une période de 25 ans et comportent des objectifs précis à atteindre.

## Régénération

Depuis 1974, des efforts croissants de régénération de la forêt ont été effectués, de sorte que selon le ministère de l'Énergie et des Ressources, le pourcentage du territoire faisant l'objet de ces interventions sylvicoles est passé de 7% annuellement à 20%. Ces interventions ont été accentuées en raison des ravages causés par les insectes nuisibles, principalement la tordeuse de bourgeois de l'épinette qui a dévasté les sapinières. À la fin des années 70, la demande de matière ligneuse s'annonçait plus forte que ce que la forêt aurait pu rendre disponible.

«Des interventions massives ont visé ce fléau et l'arme chimique a été écartée pour laisser place à la lutte biologique, grâce à l'utilisation d'une bactérie qui existe dans le corps humain et qui a été modifiée génétiquement de sorte qu'elle se cristallise dans le système digestif de la tordeuse et provoque sa mort.



**Il y a plusieurs formes de coupe du bois en forêt. Le MERO en dénombre une douzaine. La méthode de coupe doit s'adapter à la forêt, au type de site et aux espèces concernées, compte tenu de la mécanisation poussée des opérations forestières.**

«La lutte biologique contre la tordeuse a été importante, mais il faut plus que cela pour en venir à bout car un taux de reproduction de seulement 2% est suffisant pour maintenir la population à son niveau actuel. Or, la réussite de l'utilisation de la bactérie ne touche que 70% de la population.»

## La coupe du bois

«La protection de la forêt demeure un enjeu stratégique que nous devons relever. Il faut adapter les compagnies à la forêt et non l'inverse, comme ce fut longtemps le cas, poursuit Robert Mercier. Par exemple: il y a une tendance à développer et reboiser avec une espèce unique, ce qui risque d'avoir des conséquences sur l'écosystème. Il faut notamment se pencher sur les colonies de peupliers faux tremble et d'autres peuplements. La FTPF s'est prononcée contre les coupes à blanc, pour la restriction du recours aux produits chimiques et en faveur du reboisement.

«La mécanisation de la coupe a

complètement bouleversé la stratégie en forêt. Une débuseuse peut abattre 5,000 arbres par jour et on travaille de jour comme de nuit pour rentabiliser l'opération. Il existe plusieurs types de coupe et il faut aménager la forêt comme un jardin avec l'invasion des véhicules. Mais nous constatons que nous connaissons encore mal la forêt et qu'il y a de la recherche à faire. Les cônes d'épinettes noires, par exemple, peuvent endurer une température de 800 degrés et encore germer. Il faut un feu de forêt pour que l'épinette noire se reproduise, car son seul autre mode de reproduction est par ses branches inférieures qui entrent dans le sol et prennent racine pour produire un nouveau plan. Par ailleurs, on a trouvé des graines de cerisier qui ont germé après avoir été 300 ans dans le sol. C'est donc dire que nous connaissons encore très mal le Québec qui est en somme une immense forêt», conclut notre expert.

## La réorganisation du travail

# Prendre les devants

Par Guy Ferland

## Développer une autre vision de notre milieu de travail: l'exemple du journal *Le Réveil*

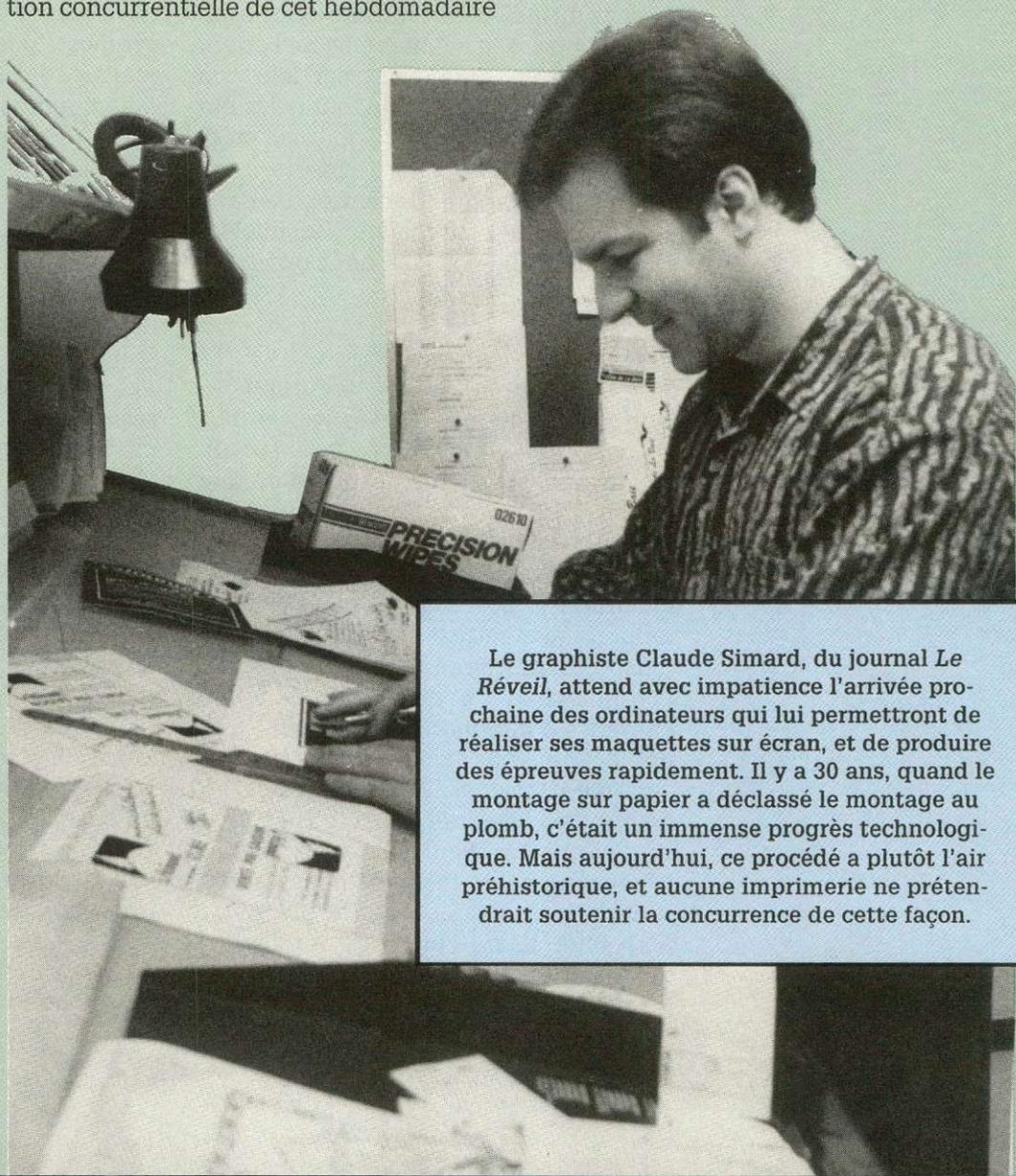
Les nouvelles formes d'organisation du travail, qui se répandent dans la foulée des nouvelles technologies, sont évidemment une façon pour les entreprises de maintenir leur position concurrentielle sur un marché qui se mondialise rapidement. Mais les syndicats peuvent-ils prendre les devants et proposer eux-mêmes des façons de réorganiser le travail de façon plus efficace, afin de maintenir leurs emplois? Oui, ont jugé les employé-es du journal *Le Réveil*, à Jonquière, qui poussent dans le dos de leur employeur pour informatiser la production. Et lorsque les syndicats sont placés devant l'ultimatum d'une fermeture à moins de consentir à une réorganisation radicale du travail, peuvent-ils retourner la situation à l'avantage de leurs membres? Oui, comme le démontre l'expérience des travailleurs de l'usine Abitibi-Price, à Kénogami.

«...jamais, au grand jamais, nous ne voulons entendre dire à nouveau que les syndiqués sont des fonctionnaires assis sur la convention collective qui n'ont aucune vision de l'entreprise.»

Ce cri du coeur apparaît en conclusion d'une impressionnante étude effectuée par le Syndicat des travailleurs des Editions du *Réveil*, qui a analysé dans le moindre détail le fonctionnement de l'entreprise, et proposé des solutions à divers problèmes qui menacent la position concurrentielle de cet hebdomadaire

qui dessert les villes de Jonquière, Chicoutimi et La Baie. Journalistes, photographes, graphistes, pressiers et employés de bureau ont voulu, par ce moyen, «développer une vision d'avenir» de leur journal, «faire en sorte que cette entreprise, qui constitue leur gagne-pain, puisse se maintenir en première position tout en s'améliorant».

Piqués au vif par les allégations de leur employeur voulant qu'ils soient «assis sur leur convention collective», ils ont fait la démonstration du contraire en produi-



Le graphiste Claude Simard, du journal *Le Réveil*, attend avec impatience l'arrivée prochaine des ordinateurs qui lui permettront de réaliser ses maquettes sur écran, et de produire des épreuves rapidement. Il y a 30 ans, quand le montage sur papier a déclassé le montage au plomb, c'était un immense progrès technologique. Mais aujourd'hui, ce procédé a plutôt l'air préhistorique, et aucune imprimerie ne prétendrait soutenir la concurrence de cette façon.



Par contre, au département de la composition, l'informatisation est achevée.

sant ce qu'ils ont appelé avec humour le «rapport médical» de l'entreprise. Adopté à l'unanimité par l'assemblée syndicale, ce rapport a ébranlé les certitudes tranquilles des gestionnaires, jusqu'au siège social montréalais de Québecor, dont les Éditions du Réveil sont une filiale.

Par ce moyen, les employé-es ont montré que le progrès de l'entreprise leur tient à coeur non seulement pour assurer leur gagne-pain, mais aussi pour le plaisir de faire un journal qui colle aux préoccupations du milieu, un journal qu'on ne met pas à la poubelle avant même de l'ouvrir. Bien plus, en s'appuyant sur leur connaissance approfondie de toutes les étapes de la fabrication du journal et du milieu social dans lequel il s'insère, ils ont montré que le progrès de l'entreprise passe à la fois par la modernisation technologique et par l'amélioration de la qualité du produit.

### Prendre le virage

Le «rapport médical» propose à l'employeur de «prendre le virage de la concertation» pour «faire avancer la cause commune», soit la publication d'un journal de qualité, compétitif et rentable. Il examine longuement le contenu du journal et propose des correctifs destinés à maintenir sa position concurrentielle par rapport aux autres médias. Il identifie plusieurs blocages improductifs dans l'organisation du travail, et démontre l'urgence d'informatiser l'ensemble de la production pour éviter «une fermeture certaine d'ici une dizaine d'années». Et pour éviter des erreurs coûteuses qui se sont produites ailleurs, il insiste pour que les changements technologiques se fassent de façon civilisée, en impliquant le personnel dans la planification des systèmes et dans la formation requise pour les rendre opérationnels.

Cet exemple indique qu'un syndicat

peut même accélérer le changement lorsque la survie de l'entreprise en dépend, à condition d'avoir une connaissance intime de son fonctionnement et de son marché; une connaissance permettant de questionner la gestion sur son propre terrain. C'est une nouvelle exigence du rapport de force, dans les conditions d'aujourd'hui.

### La résistance des cadres

Michel Simard, un des auteurs du «rapport médical», explique qu'il a d'abord fallu mener les débats à l'intérieur du syndicat, pour prendre conscience qu'il «fallait réclamer les changements technologiques» au lieu de les attendre de façon passive, et qu'il valait mieux faire face immédiatement aux conséquences d'une réorganisation, y compris quelques mises à pied, afin d'éviter une fermeture certaine dans dix ans. Mais après que ce pas eût été franchi, le «rapport médical» a unanimité tout le monde.

La difficulté par la suite, ça été la résistance des cadres, qui se sont sentis menacés par l'initiative du syndicat, et qui dans un premier temps, ont cherché à la ridiculiser. Mais à leur tour, ils ont cheminé vers le changement. Certaines recommandations du «rapport médical» sont déjà appliquées, et on croit que l'informatisation du journal sera achevée dans le courant de 1991.

«Mais ils nous disent toujours que ça ne dépend pas de notre rapport, précise Michel Simard. Ça ne fait rien. C'est pas le crédit qu'on cherche, c'est le changement. On s'intéresse à la vie de l'entreprise et à son avenir, mais on ne veut pas faire la gestion à leur place. Ce qu'on veut, c'est donner notre avis et être considérés.»

## L'expérience de Kénogami

# L'employeur aussi doit se remettre en question

« L'organisation du travail ce n'est pas un absolu. Il y a des modes là-dedans. Il faut être capable de voir exactement c'est quoi le problème de l'entreprise, et si la nouvelle organisation du travail va permettre de régler ce problème. Et si ça se traduit par une augmentation de la productivité, il faut que tu aies ta part. Ça peut vouloir dire des améliorations au niveau des heures de travail, de la retraite, des vacances, etc. Mais ça veut dire aussi que la réorganisation doit nous permettre d'aimer mieux notre travail, d'avoir plus de satisfaction à travailler. »

Ainsi s'exprime Gilles Bélanger, président du syndicat du papier de Kénogami, un an après la négociation d'une nouvelle forme d'organisation du travail à l'usine d'Abitibi-Price. Il rappelle que le syndicat avait été mis au pied du mur par l'ultimatum de la compagnie (réorganisation ou fermeture), que ça n'avait pas été facile de s'impliquer dans le processus de changement, mais que les choses ont bien tourné.

### La concurrence mondiale

« On ne négocie pas des conditions de travail dans l'absolu, dit-il. Chaque système ne donne que ce qu'il peut donner. Toutes les papetières canadiennes, qui remontent au début du siècle, ont des problèmes de productivité. Et si elles ne les règlent pas, elles vont se faire dépasser par la Scandinavie. On a longtemps été protégé par des politiques nationales et par l'abondance des matières premières. Ce n'est plus vrai aujourd'hui. La concurrence est devenue mondiale. Ou bien tu t'adaptes, ou bien tu fermes.

« Ça veut dire que ça fait des gros débats dans le syndicat. Il faut passer à travers bien des remises en question. Il faut avoir la capacité de changer aussi vite que l'économie mondiale change. La capacité d'un syndicat de défendre son monde, ce n'est pas de lever un bouclier devant l'inévitable, mais de tirer le meilleur parti d'une situation donnée. C'est pas

facile parce qu'il y a la crainte de faire des concessions, de perdre des acquis. Ça change les habitudes. Mais tout va très vite dans le monde, et il faut être capable de suivre. »

### La présence syndicale

« Il faut que le syndicat soit présent partout où il y a des décisions de changement, pour conserver de bonnes conditions de travail. Mais ça prend une bonne dynamique syndicale. Ça prend encore plus de démocratie pour s'engager dans des changements aussi importants. Toutes les décisions de fond, nous les avons prises par vote référendaire sur des questions claires, qui avaient d'abord été discutées en assemblée. Aujourd'hui on est bien content. Ça travaille mieux. On a plus de responsabilités sur un ensemble de tâches, moins de contraintes, tandis qu'avant on exécutait ce qu'on nous disait de faire.

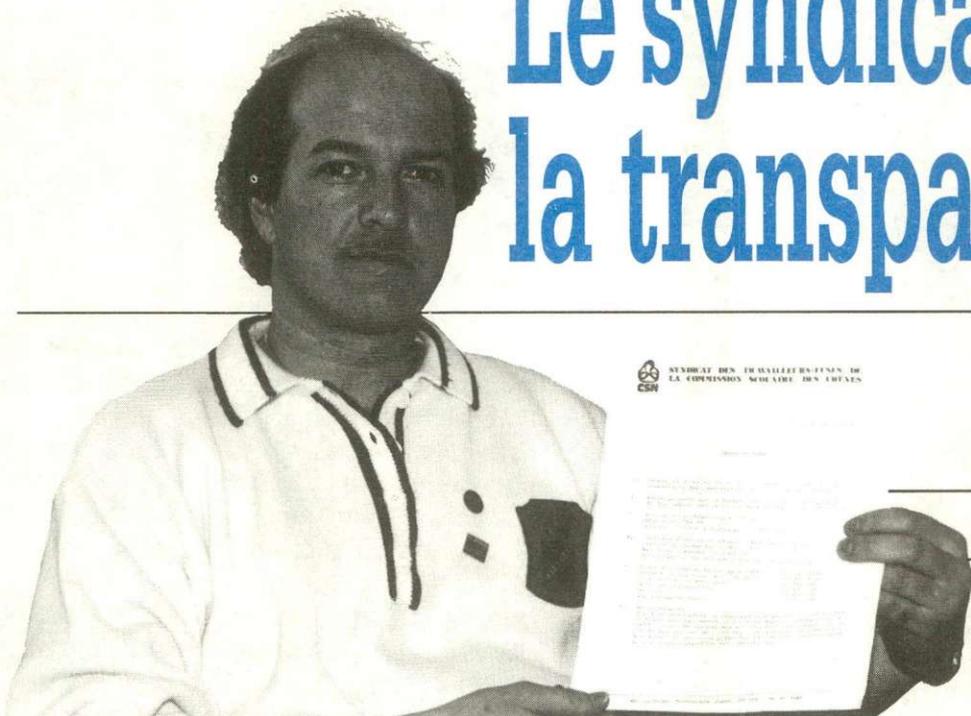
« Mais le changement ne doit pas être à sens unique, précise Gilles Bélanger. L'employeur doit aussi accepter de revoir sa gestion et ses relations avec le syndicat. Une nouvelle organisation du travail, ça ne peut pas s'implanter à coup de griefs. L'application de ce que tu as négocié, ça se fait conjointement sur le terrain. Il y a des zones grises, il y a des réévaluations possibles en cours de route. Si le but recherché est une plus grande efficacité, il faut que tout le monde dans l'usine cherche la même chose, et tu n'en sortiras jamais si tu te ramasses en arbitrage le lendemain de la convention. Ça prend une sorte de négociation permanente, pour trouver des solutions aux problèmes à mesure qu'ils se posent. Ça remet en question bien des cadres, qui ne sont pas les gens les plus ouverts au changement. C'est pourquoi une nouvelle organisation du travail s'accompagne généralement d'un changement de la gestion. »

L'usine d'Abitibi-Price, à Kénogami, est l'une des plus anciennes au Québec, ayant commencé à fonctionner en 1912. Louis Hémon, auteur du roman *Maria Chapdelaine*, y a travaillé comme commis de bureau. Modernisée « de façon défensive » il y a quelques années, elle demeurait quand même très vulnérable à la concurrence des usines plus récentes.

Mais la réorganisation du travail, entreprise il y a un an, de concert avec le syndicat, a permis d'empêcher la fermeture, et de sauver 1,100 emplois directs.



# Le syndicat réclame la transparence!



## Une lutte entamée il y a cinq ans

Par Michel Crête

Après avoir épluché plusieurs de ces documents, le syndicat en arrive à la conclusion que la commission scolaire a à tout le moins dépensé, depuis 1987, en augmentation de salaires et en bonis forfaitaires pour ses cadres, ainsi qu'en honoraires professionnels, en services de toutes sortes et en sous-traitance, la rondelette somme de \$555,439.72.

### Des décisions discutables

D'après le représentant des 400 employé-es de soutien, plusieurs décisions prises par la commission scolaire sont discutables tant au plan de l'économie que de leur réalisation. Selon lui, un bon nombre des travaux confiés à des entreprises ou des firmes extérieures pourraient être réalisés par les employé-es de soutien syndiqués. André Aubin cite les exemples de sablage et de réparation des pupitres d'écoles confiés à l'extérieur, alors qu'on ne remplace pas le personnel compétent pouvant accomplir ces mêmes travaux. Il donne aussi en exemple le fait qu'on a confié des contrats à des firmes d'architectes et de génie civil alors qu'on a des personnes qualifiées dans ces domaines à la commission scolaire même.

### Sans soumission

André Aubin s'interroge tout particulièrement sur le fait qu'un bon nombre de ces contrats, pour

Le 27 mars dernier, le président du Syndicat des employé-es de soutien (FEESP-CSN), André Aubin, a interpellé le directeur adjoint de la Commission scolaire des Chênes, à Drummondville, M. Ludger Lépine, à propos des choix administratifs effectués par la commission scolaire depuis quelques années, des hausses de salaire du personnel cadre pour 1988-1989, des honoraires professionnels de certaines firmes, du recours systématique à la sous-traitance, de diverses souscriptions et du déficit de l'ordre de \$537,119.

Anodine en apparence, cette rencontre est pourtant loin de l'être! Attendue depuis longtemps, cette réunion au sommet s'inscrit effectivement dans le cadre de la lutte amorcée il y a maintenant cinq ans par le syndicat CSN pour obtenir la transparence dans les prises de décisions des administrateurs de la commission scolaire.

**C'**est que les décisions des administrateurs de la commission scolaire sont douloureuses à plusieurs égards, selon André Aubin. Tout d'abord, depuis 1981, la direction de la Commission scolaire des Chênes a aboli une quarantaine d'emplois syndiqués, 10% des effectifs! Ensuite, le recours à des concessionnaires qui opèrent les cafétérias dans les écoles s'est traduit par des repas déséquilibrés et incomplets servis aux élèves, soutient André Aubin, lui-même un cuisinier de profession, qui a d'ailleurs effectué des visites à l'improviste dans quelques cafétérias. Enfin, selon le président du syndicat, également président du Conseil central régional, les choix administratifs n'auraient pas toujours été des plus judicieux.

### La rondelette somme de \$555,439.69

Avant de contester l'orientation des administrateurs, le syndicat CSN a tout d'abord réussi à établir un dossier étoffé sur les dépenses de la commission scolaire en recourant à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics sur la protection des renseignements personnels.

un montant dépassant \$300,000, ont été attribués sans demande de soumissions. Selon lui, le fait d'aller en appel pour plusieurs d'entre eux serait bénéfique à la commission scolaire.

Il a en effet observé que dans les écoles où on a procédé à des soumissions publiques, on a assisté, pour la période 1986-1987, à une diminution des coûts d'entretien qui ont fait économiser \$50,829 à la commission scolaire.

Seule exception pour cette période, de rapporter André Aubin, la Polyvalente Marie-Rivier, où on n'est pas allé en soumissions publiques. Aussi, les coûts d'entretien, plutôt que de connaître une baisse, sont restés les mêmes en 1986 et en 1987, soit de l'ordre de \$172,624 pour chacune des années. Puis, de 1988 à 1990, les coûts d'entretien à cet établissement ont continué d'augmenter et ils sont passés de \$195,847 à \$216,384. Ces dernières augmentations, d'expliquer André Aubin, ne tiennent pas compte des augmentations de salaire et autres bénéfices prévus par la suite lors du renouvellement du Décret sur le personnel d'entretien des édifices publics. De plus, de dire le militant syndical, on s'est aperçu que les coûts réels pour 1988 n'ont pas été de \$195,847, mais plutôt de \$205,007.

### La surveillance d'élèves

André Aubin trouve également inconcevable qu'on confie à des employé-es d'entretien ménager la tâche de la surveillance d'élèves. En plus de dénoncer cette double tâche, il s'en prend à l'aspect économique de cette décision des administrateurs de la commission scolaire. «*Le Service de lavage Biron charge \$15.33 l'heure à la commission pour la surveillance d'élèves, alors que nos surveillants gagnent \$13.22 l'heure au premier échelon et \$14.94 aux sixième échelon*», dit-il.

### D'autres contrats

Parmi les montants sur lesquels André Aubin a interpellé le directeur adjoint de la commission scolaire: \$5,561.13 à la Pâtisserie St-Joseph; \$11,637.23 en hôtels et

restaurants; \$76,897.35 en bonis forfaitaires aux cadres de la commission; \$33,788.99 en subvention à l'École hôtelière du Manoir Trent; allocation de contrats, sans soumission, de l'ordre de \$119,056.59 aux Industries Melam pour la période du 1er janvier 1988 au 6 juillet 1990; allocation également de contrats sans soumission de l'ordre de \$205,007.70 pour le Service de lavage Biron pour 1988-1989; et un contrat de



\$103,490.73 pour la Polyvalente La Poudrière. André Aubin a également l'intention d'interroger M. Ludger Lépine sur l'écart entre les coûts d'entretien de la Polyvalente La Poudrière et ceux de la Polyvalente Marie-Rivier. Alors qu'il en coûte \$103,490.73 pour l'entretien de 13,855 mètres carrés à La Poudrière, il en coûte \$101,516.97 à Marie Rivier pour 6418 mètres carrés, d'expliquer le président du syndicat.

### Augmentations de salaire et bonis

André Aubin reproche aussi à la commission scolaire d'avoir accordé à son personnel cadre des augmentations de salaire et des bonis forfaitaires de 6% à 10%, en 1988-1989, alors que le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, imposait aux syndiqués du secteur public de se serrer la ceinture et de se contenter d'un mince 4%.

### Des solutions

Dans le but de maintenir et créer des emplois syndiqués et de qualité, tout en assurant une saine gestion des deniers publics, le syndicat fait les recommandations suivantes à la commission scolaire:

- \* que l'on retire immédiatement les contrats de surveillance;
- \* que l'on confie la surveillance des élèves à des employés réguliers;
- \* que l'on oblige les concessionnaires des cafétérias à offrir des repas complets et équilibrés, conformément au document d'orientation «*L'alimentation au Québec, voies d'action pour le milieu scolaire*»;
- que l'on vende le lait au prix coûtant dans les cafétérias;
- que l'on forme un comité paritaire pour l'octroi de tout contrat supérieur à \$500;
- qu'à la fin des sous-contrats à l'entretien ménager, la commission scolaire embauche du personnel régulier dans les polyvalentes où on fait appel à de la sous-traitance.

### Responsabilité sociale

«*De plus en plus, de conclure André Aubin, le gouvernement décharge ses responsabilités dans la cour des commissions scolaires et des municipalités. Aussi, les contribuables s'attendent à avoir des informations sur les choix que les administrations publiques font, d'autant plus que se sont toujours les payeurs de taxes qui assument les déficits.*»

Le Syndicat des employé-es de soutien de la Commission scolaire des Chênes a saisi plusieurs hommes politiques de sa démarche: le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassas, le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, le député libéral de la circonscription de Drummond, M. Jean-Guy St-Roch, et le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, M. Guy D'Anjou.

Selon elle, le fait de refiler aux seules municipalités concernées l'entière responsabilité des coûts reliés au transport en commun, menace la survie même de ce service. «*Comment des villes comme Trois-Rivières, Sherbrooke, Laval et même Québec pourront-elles maintenir ou penser améliorer le transport en commun dès lors qu'elles perdront des subventions vitales à son fonctionnement? Alors qu'une vision éclairée du développement urbain commande un soutien par l'État du transport en commun, le ministre Claude Ryan fait exactement le contraire et force les municipalités les plus peuplées à adopter des mesures qui ne pourront que jouer contre elles.*»

#### **Hausse des tarifs et diminution du service**

Le 14 décembre dernier, le ministre Claude Ryan a annoncé une réforme de la fiscalité municipale prévoyant le désengagement financier du gouvernement dans le secteur du transport en commun. Ainsi, à compter de 1992, Québec espère réduire de \$270 millions les subventions accordées au fonctionnement des neuf organismes publics de transport en commun, dont plus des deux tiers vont à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Ces subventions représentent 43% des coûts d'opération du transport en commun, une facture qui s'élève à plus de un milliard de dollars.

En contrepartie, le gouvernement élargit le champ de taxation des municipalités pour leur permettre de récupérer le manque à gagner.

«*Pour les municipalités, le désengagement financier de Québec impliquera nécessairement des hausses des tarifs, la diminution du service, des hausses de*

# La mort

## du transport en commun?

Par Louis-Serge Houle

**«À court terme, la réforme Ryan pourrait signifier la mort du transport en commun dans les centres urbains de moyenne importance et la détérioration du service sur l'île de Montréal.»**

**Pour la vice-présidente Céline Lamontagne, le ministre des Affaires municipales devrait écouter ce que la population a à dire au lieu d'imposer unilatéralement des mesures dont à peu près personne ne veut.**

taxes et, pour certaines d'entre elles, la fin du transport en commun, explique Céline Lamontagne. La réforme Ryan est d'autant plus odieuse qu'elle fait porter sur les résidents des municipalités concernées, sinon aux

seuls usagers, la facture du transport en commun. Les conséquences pour ces villes seront dramatiques.»

Les effets de la réforme se feront rapidement: étalement urbain, hausse des déplacements par automobile, embouteillages, pollution, e x o d e



#### **Une pétition**

Pour montrer notre opposition à la réforme pilotée par le ministre Ryan, la CSN, la Fédération des employé-es de services publics et les syndicats du transport en commun invitent tous les travailleurs et les travailleuses à signer la pétition qui circule dans les lieux de travail et dans les lieux publics.

Ce geste vise également à démontrer au gouvernement que la population tient à garder public ce service indispensable et que, plutôt que de couper une partie importante de son financement, il importe de le maintenir et de le développer. Un service de transport en commun atrophié impliquerait des coûts économiques et sociaux trop élevés.

Cette pétition sera déposée à l'Assemblée nationale avant que le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, ne dépose son budget, à la fin du mois d'avril.

des emplois, activités économiques et touristiques en décroissance. Enfin, ceux, comme les plus démunis, pour qui le transport en commun est le seul moyen de déplacement, pourront de moins en moins se payer le luxe d'utiliser l'autobus ou le métro, en raison des coûts très élevés. L'achalandage diminuant, le dépérissement du transport en commun sera consacré, tout comme celui des milliers d'emplois reliés à ce secteur.

Les changements que veut apporter le ministre Ryan à la fiscalité municipale s'inscrivent dans un processus beaucoup plus large - et plus inquiétant - de désengagement financier des gouvernements de l'ensemble des politiques sociales, selon lequel seuls les utilisateurs devraient assumer la totalité des coûts, ce qui est profondément injuste. Au Québec, ce processus a été élaboré dans le rapport de l'ex-ministre Pierre Gobeil, déposé en 1986.

#### **Une politique nationale**

Les solutions pour développer ce secteur névralgique s'inscrivent dans l'élaboration d'une politique nationale dans laquelle Québec réaffirmerait que le transport en commun doit demeurer un service public. En outre, cette politique devrait saisir l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés les grands centres (étalement urbain, services à la population, environnement), mais également ceux des municipalités rurales.

«*Une politique nationale de transport est un exercice démocratique auquel le gouvernement libéral ne peut échapper s'il entend développer harmonieusement le Québec*», conclut Céline Lamontagne.

# Reflets de deux Québec

Par Michel Rioux



Jacques Collin, militant au Conseil central de Montréal.

«Je ne sais pas si on a fait avancer la cause de l'indépendance. Mais je sais mieux ce qu'il reste à faire comme travail avant d'y arriver.» C'est ce

dont témoigne Jacques Collin, éducateur au centre d'accueil Notre-Dame-de-Grâce (FAS-CSN), qui a été responsable pendant huit semaines de la tenue des référendums dans les syndicats affiliés au Conseil central de Montréal. Il en est sorti enrichi d'expériences qu'il estime des plus fructueuses, dont celle d'un débat au

Syndicat de la construction tenu en trois langues: français, italien et espagnol.

Même si les résultats à Montréal et dans le reste du Québec sont sensiblement les mêmes, Jacques Collin a pu constater, après avoir participé à des dizaines d'assemblées, «qu'il y avait deux Québec». Et, ajoute-t-il, à Montréal, on retrouve trois réactions très différentes.

Les anglophones ont souvent refusé de prendre des votes. Pour eux, poser cette question, c'était comme se placer hors d'ordre. Les allophones, pour leur part, éprouvent de la difficulté à faire passer leurs

propres aspirations dans ce débat. Ce qui amène Jacques Collin à penser que si on a, en tant que francophones, des choses à leur dire, il faut surtout les écouter. Du côté des francophones, il lui est apparu que l'indépendance y est prise pour acquis, ce qui provoque un certain désintéressement.

«J'en ai appris davantage que j'ai pu en montrer», dit-il après son expérience. Il constate aussi que là où l'emploi est précaire, à la FAS par exemple, le taux de participation s'en ressent, alors que dans les secteurs industriels solides, comme à la métallurgie, les taux de participation sont plus élevés.

## Commission Bélanger-Campeau «L'essentiel est atteint»

«L'essentiel est atteint. Il y a maintenant un espace fermé qui assure que le peuple québécois devra obligatoirement se prononcer sur la souveraineté du Québec, dans un référendum qui se tiendra au plus tard en octobre 1992. Robert Bourassa vient d'apposer sa signature sur le document qui en fait une obligation.»

Quelques heures à peine après le sprint final qui a conduit à cette entente à la Commission Bélanger-Campeau, dont il dit qu'elle a été un extraordinaire exercice de pédagogie populaire, le président Gérard Larose confiait à *Nouvelles CSN* que «la

campagne référendaire vient de commencer. Pendant les mois qui viennent, il faudra redoubler de vigilance et être prêts à affronter tous les arguments.» En effet, selon lui, les tenants du fédéralisme vont ajuster leur stratégie en conséquence et il faut s'attendre à ce qu'on ne soit pas seuls sur la patinoire, précise-t-il.

Quant au Mouvement Québec 91, il sera appelé, de dire Gérard Larose, à jouer le rôle d'un «Comité parapluie populaire» pour la coordination des groupes souverainistes, dans la préparation du référendum.



Une partie des membres de la Commission, quelques minutes avant la reprise de leurs travaux.

### 80% des membres de la CSN disent OUI à la souveraineté

Dans des référendums qui se sont tenus dans les syndicats affiliés à la CSN et dont environ 660 résultats ont été compilés, il ressort que quatre membres de la CSN sur cinq répondent OUI à la question: êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec?

C'est dire que plus du tiers des syndicats affiliés à la CSN ont participé à l'organisation de référendums. Environ 40000 membres de la CSN ont participé aux votes tenus dans les syndicats. Fait à signaler, c'est dans les fédérations du commerce et de la métallurgie que le nombre de référendums et le taux de participation ont été les plus élevés.

#### Résultats des référendums, par fédération:

Commerce:	77,2%
Métallurgie:	84,0%
FNEEQ:	85,4%
FTPF:	83,0%
FEESP:	77,5%
FAS:	76,6%
FNC:	86,7%
FPPSCO:	85,9%
Construction:	78,7%

**André Lebrun**

# Une vie aux rôtisseries!



**André Lebrun**

**C'**est l'époque du slogan Maîtres chez nous de l'équipe du tonnerre des libéraux de Jean Lesage. Après d'intenses débats, la CTCC se déconfessionnalise et devient la CSN. Le Québec poursuit son entrée fulgurante dans l'ère moderne.

En 1960, André Lebrun est à peine âgé de 16 ans. À l'instar d'un grand nombre de Québécoises et de Québécois, il décide lui aussi de quitter sa ville natale (St-Hyacinthe dans son cas) pour émigrer à Montréal dans l'espoir d'y trouver un emploi. Et il dénêche effectivement un premier boulot à la deuxième succursale que les Rôtisseries St-Hubert viennent d'ouvrir sur la rue Notre-Dame ouest.

André Lebrun aménage alors dans un appartement à Côte Saint-Paul, un quartier populaire. Six jours par semaine, il utilise l'autobus pour se rendre à la rôtisserie de la rue Notre-Dame où il fait de la plonge. Mais pas uniquement de la plonge. De la plonge ponctuée par des travaux de

conciergerie... Pour une semaine de travail variant entre 50 heures et 60 heures, mais plafonnant le plus souvent à 60 heures, il touche un salaire hebdomadaire brut de \$32.00. L'ouverture de cette deuxième succursale, quelque dix ans après celle de la rue St-Hubert, coïncide aussi avec l'arrivée de la livraison à domicile.

## En attendant...

*«J'ai débuté chez St-Hubert en attendant d'avoir un autre emploi. Honnêtement, je ne croyais pas faire toute une vie chez St-Hubert. Puis, finalement, je suis resté à son emploi», confie André Lebrun. Hé oui, trente ans plus tard, il a quitté la Côte Saint-Paul, il a élevé sa famille, mais il travaille toujours pour les Rôtisseries Saint-Hubert, à la succursale de Drummondville, cette fois-ci, où il est magasinier et, depuis cinq ans, président du syndicat affilié à la Fédération du commerce de la CSN. «Tu regardes ailleurs, dans d'autres restaurants, et tu t'aperçois que ce n'est pas mieux payé. Ça fait que tu restes.»*

Entre le restaurant St-Hubert de la rue Notre-Dame ouest, qui a fermé ses portes depuis, et celui de Drummondville où il travaille depuis 1978, André Lebrun a oeuvré dans plusieurs autres succursales: Expo 67 à Terre des hommes, la succursale mère sur la rue St-Hubert, Dorval, et bien d'autres.

Après 30 ans, il connaît bien le groupe St-Hubert et la famille fondatrice, la célèbre

**Les années 60: le Québec est en ébullition. Le Québec sort de la grande noirceur.**

**C'est la fin du règne du Premier ministre Maurice Duplessis, un règne marqué par l'obscurantisme et la répression.**

**L'État québécois se modernise enfin.**

**C'est la Révolution tranquille. Des réformes longtemps attendues par les classes populaires et travailleuses voient enfin le jour: assainissement des moeurs politiques, démocratisation et universalisation du système d'éducation, l'État prend en main la santé et les services sociaux.**

## Par Michel Crête

famille Léger. André Lebrun est certes fier d'appartenir à un groupe québécois qui a réussi et s'est implanté dans la restauration. Avec les autres travailleuses et travailleurs de St-Hubert, il est en effet un des artisans quotidiens du succès que connaît «le rendez-vous préféré des Québécois.» Au fil des ans, il a toutefois observé «*que le coût de la vie a beau augmenter, il reste que St-Hubert a toujours sous-payé ses employé-es.*»

Encore aujourd'hui, on retrouve un peu partout chez St-Hubert, des serveuses au salaire minimum, un maigre \$4.58 l'heure. Depuis 1987, le groupe St-Hubert a aussi trouvé une autre façon de sous-payer un bon nombre de ses employé-es de Montréal et Québec: la double échelle salariale\*. Quant à André Lebrun, après trente ans de loyaux services chez St-Hubert, à \$10.32 l'heure, il est payé au dessus des salaires habituellement versés aux magasiniers qui débutent: \$7.75 l'heure seulement.

## J'ai le syndicat...

*«Chez St-Hubert de Drummondville, ça va mieux depuis que nous avons un syndicat, et plus particulièrement depuis 1981 lorsque nous avons choisi la CSN. Avant l'entrée du syndicat, on nous disait, "si tu n'es pas content des salaires et de l'ouvrage, tu peux toujours aller ailleurs". Mais une chance que nous avons une*

*convention collective maintenant. Depuis l'entrée du syndicat, nous avons réussi à nous assurer un minimum d'heures de travail par semaine, à négocier un fonds de pension, à protéger nos emplois et à stabiliser le personnel.»*

À 46 ans, André Lebrun, un des plus vieux employé-es de la chaîne St-Hubert au Québec, a encore de bonnes années à passer au sein de cette entreprise qu'il connaît sur le bout de ses doigts. D'ailleurs, on est à peine sorti de l'hiver qu'il songe déjà à l'automne prochain... Il pense aux prochaines négociations au St-Hubert de Drummondville. La convention collective des employé-es vient à échéance le 31 janvier 1992.

Fondées il y a environ 40 ans, les Rôtisseries St-Hubert sont devenues l'une des principales chaînes de restaurants québécois avec 118 établissements, 7300 employé-es et un chiffre d'affaires de \$225 millions.

\*On peut parler de l'existence de la double échelle salariale lorsqu'une convention collective modifie à la baisse les conditions de travail et les salaires d'employé-es, souvent des jeunes, embauchés après une certaine date. Pour un même travail, les employé-es récemment embauchés gagnent moins que les plus anciens!

# NOUVELLES

Aux Rôtisseries St-Hubert et ailleurs

## Haro sur la double échelle salariale!

**L**e Collectif Jeunes du Conseil central de Montréal (CCM-CSN) a reçu, à ce jour, l'appui de 22 organismes dans sa lutte pour bannir l'implantation de la double échelle salariale dans les conventions collectives. Y compris de celles de quelque 500 employées de huit succursales des Rôtisseries St-Hubert des régions de Montréal et de Québec qui négocient actuellement le renouvellement de leurs conventions collectives. C'est ce qu'a fait savoir le responsable du Collectif Jeunes du CCM-

CSN, Luc Garneau.

Des organismes aussi différents que la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec, le Comité national des jeunes du Parti québécois, des associations étudiantes, des ateliers d'alphabétisation, des centres communautaires, la Jeunesse ouvrière chrétienne, des Maisons de jeunes, des syndicats et des YMCA ont en effet répondu à l'appel lancé par le Collectif Jeunes du CCM-CSN et ils ont manifesté par écrit leur opposition à la double échelle salariale.

### Rencontre avec Normand Cherry?

Luc Garneau a aussi indiqué que le Collectif Jeunes poursuivra sa campagne de sensibilisation et d'appui auprès d'autres organismes. Le Collectif envisage également de rencontrer le ministre québécois du Travail, M. Normand Sherry, afin de discuter de l'enchâssement dans le Code du travail du Québec de mesures interdisant la double échelle salariale. Selon un article publié dans le quotidien *Le Soleil* en janvier 1990, «entre 1983 et 1987, le ministère (du Travail) dénombrait que sur 7000 conventions collectives, 3,9% contenaient une double échelle de salaire.» Aux États-Unis, de rapporter l'article du quotidien de Québec, la proportion était de 5% en 1983, de 11% en 1987 et de 5% en 1988...».

Ce qui a fait dire à Luc Garneau: «Par la négociation, nous pouvons éliminer la double échelle salariale à certains endroits, comme ce fut le cas chez la compagnie de levure Lallemand de Montréal. Mais, ce n'est pas vrai dans tous les cas. Aussi, pour mettre fin à la discrimination dont sont victimes les travailleuses et les travailleurs, et plus particulièrement des jeunes, il va falloir que des lois empêchent les employeurs de recourir à la double échelle salariale.»

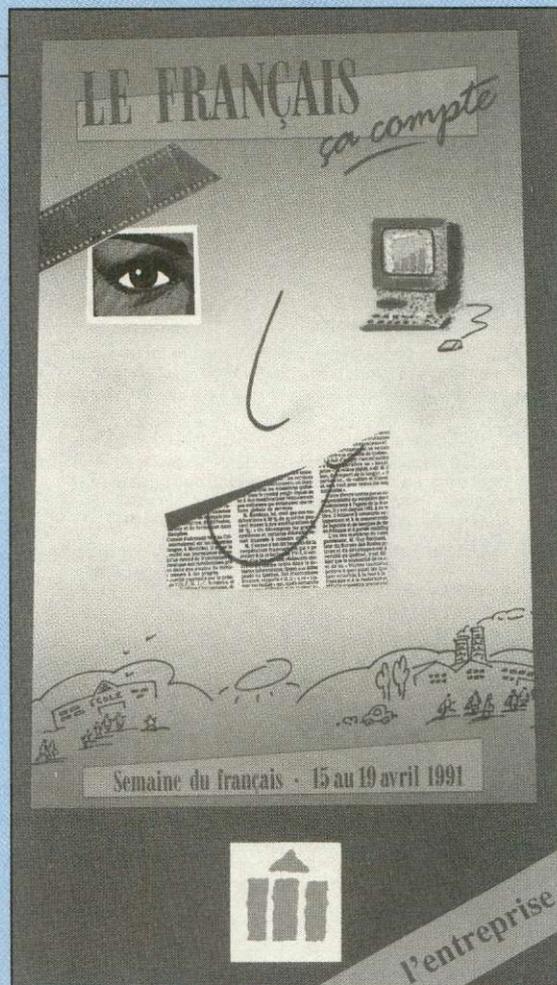
## 16 millions de réfugiés

**C**haque année, des centaines de milliers de personnes à travers le monde sont en fuite de leur pays ou déracinées. Le nombre de réfugiés dans le monde est actuellement évalué à seize millions, dont environ 75% sont des femmes et des enfants.

En 1990, le Canada à lui seul comptait 36,559 réquerants du statut de réfugié; ils provenaient du Sri Lanka, de la Somalie, de la Chine, de la Bulgarie, du Liban, d'El Salvador, d'Iran, du Ghana, de l'Argentine et du Pakistan.

Le 4 avril a été proclamé Journée nationale des réfugiés par le CAR (Comité d'aide aux réfugiés) parce que cette date marque l'anniversaire d'une importante décision de la Cour Suprême du Canada en 1985, l'Arrêt Singh. Cette décision reconnaissait le droit des réfugiés à une audition complète dans le processus d'octroi du statut de réfugié. Aujourd'hui, la nouvelle loi en vigueur depuis janvier 1989 est contestée devant les tribunaux et soulève toujours beaucoup de critiques de la part des groupes d'aide aux réfugiés du Canada, du Comité inter-églises, de la Ligue des droits et libertés et du Barreau canadien.

La Journée nationale des réfugiés sera marquée par une campagne de sensibilisation dans les écoles et par une campagne de télégrammes auprès du gouvernement fédéral pour un règlement global et humanitaire de la question.



**L**a Semaine du français au travail se déroulera du 15 au 19 avril 1991. Cette semaine est organisée par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, en collaboration avec l'Office de la langue française, des organisations syndicales, dont la CSN et des associations patronales.

Cette Semaine du français au travail est un moment privilégié dans l'année pour réaliser des activités dans le but de promouvoir l'utilisation et l'amélioration du français dans les milieux de travail. Il demeure toujours important de réaffirmer l'importance de travailler en français et de voir à améliorer la qualité du français. Par exemple, une convention collective rédigée en bon français sera accessible à un plus grand nombre de membres, l'étiquetage en français sur les produits dangereux pourra éviter un accident de travail, un manuel d'instructions en français facilitera l'utilisation d'une nouvelle machine. Nous pouvons travailler en français et en retirer des profits.

Tous les syndicats affiliés à la CSN sont invités à organiser des activités dans le cadre de cette semaine. Diverses activités peuvent être conçues dans les milieux de travail: concours portant sur les fautes les plus répandues dans votre milieu de travail et sur les termes français à utiliser; mots croisés, mots mystères, mots cachés, dictées, recherche des anglicismes dans votre convention collective que vous pouvez reproduire dans votre journal local ou distribuer lors des pauses-café. Bref, chaque syndicat peut trouver une activité qui soit réalisable dans son milieu de travail et qui corresponde à leur réalité.

Pour obtenir de plus amples informations sur la Semaine du français au travail, vous pouvez rejoindre le service information-francisation de la CSN au 514-598-2168.

## Bienvenue!

Environ 40 employé-es du Centre des services sociaux juifs à la famille, à Montréal, ont joint les rangs de la Fédération des affaires sociales de la CSN, le 21 février dernier. Les inquiétudes des employé-es à propos de la réforme annoncée par le ministre Marc-Yvan Côté sur la Loi de la santé et des services sociaux (projet de loi 120) ont incité ceux-ci à adhérer à la FAS-CSN. C'est un premier syndicat pour ces travailleuses et travailleurs, majoritairement des employées de bureau.

## Centre de réadaptation alternatives

Les 17 employé-es du Centre de réadaptations alternatives de Montréal a reçu son certificat d'accréditation, le 22 février. Il s'agit d'un premier syndicat, également affilié à la FAS, pour ce groupe d'employé-es de bureau, d'éducatrices/éducateurs et

d'intervenant-es en polytoxicomanies. Les professionnel-les de ce centre sont déjà membres de la FPPSCQ.

## Chemin de fer Roberval

Le premier mars dernier, la CSN a déposé une requête en accréditation pour représenter les 160 travailleurs de la Compagnie du Chemin de fer Roberval, une propriété du géant canadien de l'aluminium, Alcan. Les cheminots, les conducteurs de

train, les employé-es de bureau, les hommes de métier et les serre-freins étaient représentés par les Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ) depuis le 10 août 1988. Membres de la CSN depuis 1949, ils avaient alors choisi cette union américaine. La Fédération de la métallurgie CSN regroupe aussi les travailleuses et les travailleurs d'alumineries et de tréfileries appartenant à l'Alcan, à Saint-Augustin et Shawinigan.

## Ils restent!

Quatre syndicats viennent de réaffirmer leur affiliation à la CSN. Les enseignantes et enseignants du cégep de l'Outaouais, à Hull, ont rejeté par 74 voix contre 39, comme non pertinent l'avis de motion demandant de reconsidérer leur allégeance à la FNEEQ-CSN.

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Centre hospitalier St-Michel de Montréal et le Syndicat national des employé-es de l'hôpital Ste-Justine ont vu les avis de motion sur l'affiliation être retirés par les personnes qui les avaient signifiés.



## La Caisse CSN et l'organisation

Entre le premier décembre et le 18 février derniers, pas moins de 2647 travailleuses et travailleurs ont adhéré à la CSN! Dans 73,4% des cas, il s'agit d'un premier syndicat pour ces employé-es. C'est là le genre d'informations que les sociétaires de la Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal, située dans les locaux de la CSN au 1601 rue de Lorimier, pourront lire sur le tableau que la caisse a récemment mis à la disposition du Service de l'organisation de la CSN. La plupart des nouveaux syndicats qui s'affilient à notre centrale deviennent sociétaires de la caisse ou d'un autre établissement du Mouvement Desjardins. Avec ces nouveaux sociétaires, les caisses augmentent leur capital. Ce qui profite non seulement au Mouvement Desjardins, mais aussi à ses sociétaires qui ont des besoins spécifiques et aux syndicats en conflit qui ont parfois besoin d'emprunter pour eux ou leurs membres. Le directeur général de la Caisse, Pierre Marin, et le coordonnateur du Service de l'organisation, Rolland Beauchamp, ont procédé, le 19 mars dernier, à l'inauguration de ce tableau fort apprécié.

## Ça bouge à Sorel...

Dans la semaine du 11 mars, des militantes et des militants des syndicats CSN de la région de Sorel-Tracy ont manifesté leur solidarité à l'endroit des travailleuses et des travailleurs du Domaine des pins de Contrecoeur, en lock-out depuis le 18 février, et du restaurant Mike's, qui cherchent à se syndiquer. Ils étaient quelque 70, à la cabane à sucre Chez Daneau, à Sainte-Victoire-de-Sorel, tous rassemblés en présence du vice-président de la CSN, Roger Valois. Puis, sur l'heure du dîner, le lendemain, 75 militantes et militants ont appuyé les employé-es du restaurant Mike's en laissant un pourboire généreux pour un simple café, comme s'ils avaient pris un repas complet. Au grand bonheur des employées, mais au grand dam du patron. Le propriétaire du Mike's, M. Jean Arpin, tente par différents moyens d'empêcher l'entrée du syndicat.

## Échos de la loi 160 au bord de la 20

Les quelque 480 travailleuses et travailleurs à l'emploi de Donat Flamand Inc., manufacturier de portes et fenêtres à Saint-Apollinaire, près de Québec, viennent tout juste de se donner un syndicat affilié à la FTPF-CSN.

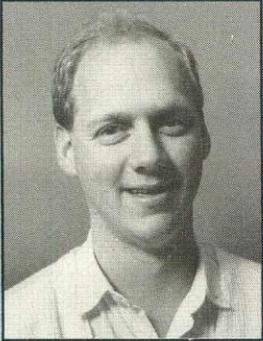
On pourrait croire que dans ce secteur, on se retrouve loin des lois spéciales adoptées contre le secteur public. Une lettre adressée à un travailleur par le directeur des ressources hu-

maines vient faire la démonstration que tout se tient, finalement, dans les luttes syndicales. Qu'on en juge.

Le travailleur en question a été suspendu pendant cinq jours ouvrables, pour «avoir porté atteinte aux droits fondamentaux de l'entreprise». Rien de moins! Mais la suite est d'avantage intéressante. «... avant l'échéance de ce délai, vous aurez dû expédier à l'employeur, par courrier recommandé, une lettre dans laquelle vous

préciserez vouloir réintégrer votre poste et également de nous assurer de votre entière collaboration à vous comporter en travailleur honnête et fournir le rendement normal pour lequel vous êtes rémunéré. Votre retour au travail y est conditionnel; faute de quoi, nous considérerons votre geste comme une insubordination grave, et il s'ensuivrait votre perte d'une (1) année d'ancienneté pour chaque jour excédant le délai.» Souligné dans le texte. Voilà.

## Répondez, les jeunes!



Mario Guertin, président du Comité des jeunes de la CSN.

**P**our la première fois, le Comité des jeunes de la CSN sera associé comme partenaire et participant au Salon international de la jeunesse qui se tiendra du 5 au 14 avril à l'aréna Maurice-Richard de Montréal.

Cette association prendra la forme d'un quiz jeunesse qui sera présenté à dix reprises, chaque jour. Celui-ci vise principalement à renseigner les jeunes sur la vie syndicale et le syndicalisme au moyen de questions simples sur l'histoire de la CSN et du mouvement ouvrier. D'autres questions portent sur divers sujets qui concernent les jeunes: éducation, coût de la vie, condition féminine, syndicalisation, etc. On se souviendra qu'une expérience semblable, pilotée cette fois par le Service de l'organisation, avait connu un succès boeuf au congrès de 1984.

Le Comité des jeunes de la CSN, qui existe depuis maintenant cinq ans, lance une invitation pressante à tous les jeunes qui sont membres de la CSN de se rendre à son kiosque du Salon.

## Le gel des salaires des salarié-es de l'État Une mauvaise cible! Un mauvais choix!

*«Le président du Conseil du Trésor s'est bien gardé de le dire, mais il n'a échappé à personne que Daniel Johnson avait, tout compte fait, les idées plutôt claires et arrêtées sur le sujet, et que d'une consultation, il n'en avait rien à faire. Il plaçait les organisations syndicales devant un état de fait. Que faire lorsqu'on vous demande lequel de vos deux bras vous voulez vous faire couper?»*

C'est ainsi que dans une déclaration conjointe émise le 27 mars, la CSN, la CEQ, la FTQ et la FIIQ ont fustigé la prétendue proposition du gouvernement québécois du 19 précédent concernant le gel des salaires des employé-es de l'État.

*«Il serait naïf de lire la situation financière de l'État comme étant une résultante de la fatalité, affirment les organisations syndicales. La réalité est tout autre: elle se fonde sur des choix politiques, choix qui ont bouleversé passablement ses possibilités de compter sur des revenus plus avantageux pour le bien de la collectivité.»*

On constate d'abord

que la réduction accélérée du déficit budgétaire du gouvernement s'est faite au détriment des services publics. En 1985-86, les dépenses du secteur public représentaient 30,8% du Produit intérieur brut. En 1989-90, les dépenses du secteur public ne représentent plus que 26,9% du PIB.

En second lieu, on souligne que les orientations prises par les gouvernements se sont faites au détriment du fardeau fiscal de la classe moyenne et des plus défavorisés. *«La réforme fiscale québécoise a installé un pli dangereux d'injustice sociale à un moment où plusieurs groupes ont sonné l'alarme de la paupérisation du Québec.»*

Les personnes les plus avantagées se situent au plus haut niveau de revenu, \$75,000 et plus. Le taux maximum d'imposition, qui avait déjà été réduit de 33% à 28% en 1986, a été abaissé à 24% en 1988. Entre une personne dont le revenu imposable est de \$7000 et une autre dont le revenu se situe à \$50,000 et plus, il



Lorraine Pagé, Louis Laberge et Gérald Larose en conférence de presse.

n'existe que 8% de différence. Et entre ceux dont le revenu se situe entre \$23,000 et \$50,000 par rapport aux revenus de 50,000\$ et plus, l'écart n'est que d'un pour cent.

Question fort pertinente s'il en est, les organisations syndicales demandent: *«Comment peut-on croire maintenant que le gel des salaires dans le secteur public réglerait les problèmes budgétaires du président du Conseil du Trésor lorsque les coupures de 20% effectuées en 1982 n'ont jamais généré les emplois, et les investissements promis à l'époque pour relancer l'économie? Et comment se fait-il qu'en dépit d'une décennie de gestion serrée des finances publiques, avec sept années de*

*croissance économique, le Québec éprouve toujours d'énormes difficultés à abaisser son taux de chômage et à se remettre sur pieds?*

*«Il y a plusieurs motifs de s'interroger sur les choix du gouvernement.*

*«Nous avons connu dans les années 80 une croissance exceptionnelle qui a duré sept ans. Des profits records ont été enregistrés par les entreprises. A-t-on canalisé ces profits vers la création d'emplois? Avons-nous profité de cette période afin de mieux redistribuer cette richesse? De toute évidence, cela n'a pas été fait. Au contraire, le fardeau fiscal des contribuables à revenus moyens n'a cessé d'augmenter et les disparités socio-économiques sont accrues.»*

## Lock-out au Centre des congrès de la rive-sud

**L'**imposition d'un lock-out au Centre des congrès de la Rive-Sud, à Brossard, le 15 mars, a obligé le conseil confédéral de la CSN à quitter les lieux et à se transporter au siège social de la centrale, au 1601 rue de Lorimier, à Montréal.

Accrédité depuis le mois de mai 1990, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Buffets de la Montérégie, affilié à la Fédération du commerce de la CSN, tente de négocier un premier contrat de travail depuis un peu plus de huit mois.

Les relations de travail à cet établissement

sont pour le moins tendues. L'employeur a tout d'abord congédié le président du syndicat, pour ensuite le réembaucher. Le syndicat a aussi déposé des plaintes en vertu du Code du travail car le patron de l'établissement a retenu trois mois de cotisations syndicales. Le syndicat s'est aussi adressé à la Commission des normes minimales du travail, car il reproche à l'employeur d'avoir émis des chèques sans provisions.

Depuis janvier, les pourparlers se déroulent en présence du conciliateur.

Le syndicat compte 27 employé-es.

# NOUVELLES CSN PARTOUT

Rouyn

## Rendre l'Abitibi aux Algonquins?

Les participants au prochain congrès annuel du Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue débattront d'une doléance qui n'a pas été souvent aussi librement entendue en terre d'Amérique: les Autochtones algonquins réclament comme leur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce territoire qui a été le leur depuis des siècles, voire des millénaires, n'a jamais été vendu aux Blancs, ni cédé par un quelconque traité, ni perdu à l'occasion d'une guerre. Il s'agit donc d'une invasion pure et simple, comme celle du Koweït par l'Irak, qui nous a tant émus. La question pourrait demeurer théorique dans les régions où les Autochtones sont une quantité numériquement négligeable, comme sur l'île de Montréal. Mais en Abitibi-Témiscamingue, il y a 20,000 autochtones, sur une population de 150,000 habitants. Comment nier les droits d'un citoyen sur sept dans une société qui prétend respecter les droits de l'Homme?

La décision de mettre ce débat sur la table ne manque certes pas de courage, mais l'examen de conscience des gens de la CSN du Nord-Ouest ne s'arrête pas là. La phase II de la Baie James doit se réaliser sur le territoire des Cris, qui s'inquiètent des impacts environnementaux du projet: «Il faut prévoir sept générations à venir avant de poser un geste», disent les «sages»

amérindiens. Difficile à concevoir pour nous, les «Blancs», pour qui la croissance économique à tout prix est un crédo. Pour nous à qui la terre appartient. Alors qu'eux «appartiennent à la Terre».

Les participants à ce congrès auront à se prononcer sur une autre proposition tout aussi «délicate». On envisage de remplacer le poste de vice-président à la «condition féminine» à l'exécutif du Conseil central par

celui de vice-président à la «condition humaine». Il s'agit d'une proposition du «Collectif international», qui souhaite voir naître un lieu de réflexion dans une perspective internationale sur la condition des femmes, des jeunes et des peuples autochtones.

Ceux qui se demandaient «*que peut-il venir de neuf du Nord-ouest québécois?*», ceux-là doivent immédiatement ajuster leur appareil.

Sherbrooke

## Les déchets américains

Le Conseil central de Sherbrooke est engagé dans la lutte contre l'importation des déchets américains en territoire québécois. On se souvient de l'affaire des dépotoirs clandestins dans les Cantons de l'Est, qui recevaient des pleines charges de déchets américains tout aussi clandestins, il y a trois ans. Cette pratique a-t-elle définitivement cessé? «Rien ne nous permet de croire que la loi est respectée», répond Janvier Cliche, président du Conseil central de Sherbrooke, et également président de l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie. *Les compagnies américaines achètent des sites québécois. À partir du moment où ils possèdent des sites et contrôlent le transport des déchets, tout peut arriver.*

De l'avis des dirigeants de l'Assem-

blée de concertation, et de celui des gens de la CSN, la gestion des déchets devrait s'effectuer au niveau régional, sous la responsabilité de la MRC, à l'exception des déchets dangereux. Le syndrome «pas dans ma cour» est de plus en plus aigu. Mais on a beau avoir une grande cour, on n'est pas tenu de ramasser la merde des autres.

Joliette

## Tyson: retour dans le peloton

Les 250 employé-es de Tyson Canada à Joliette ont finalement signé une convention collective qui les ramène dans le peloton après avoir tiré de la patte depuis des années comparativement non seulement aux entreprises du secteur, mais aussi à d'autres usines appartenant à la même compagnie. Tout d'abord, la convention signée le 7 mars der-

Saint-Apollinaire

## Le choix d'un syndicat combatif

Le syndicat CSN des travailleurs-euses de portes et fenêtres de Lotbinière a déposé, le 15 mars dernier, une requête en accréditation au nom des 486 employé-es de Donat Flamand Inc., de Saint-Apollinaire. Une opération menée de main de maître par une équipe «très dynamique et très crédible de recruteurs de la CSN», selon les mots du conseiller syndical Yves Lemay. Les employé-es de Donat Flamand Inc. étaient sollicités par les Métallos et étroitement courtisés par la CSD; mais après sept ans d'allégeance à un syndicat de boutique, ils avaient le goût d'un syndicat fort et combatif. La requête a été signée par 300 travailleurs-euses de Donat Flamand Inc., soit plus de 60% des effectifs.



Le président du Conseil central de Montréal, Sylvio Gagnon, en compagnie de Michel Chartrand, lors de l'inauguration de la Salle Michel-Chartrand, le 6 mars.

nier est de deux ans, et non de trois; ce qui leur permettra d'être assis à la même table que les autres syndicats du secteur lors de la prochaine négociation. Au plan salarial, ils ont atteint leur objectif de rejoindre Avico de Saint-Jean, également propriété de Tyson: une augmentation de près de 10% sur 20 mois. Ils ont également remis de l'ordre dans la politique de trans-

ferts temporaires, introduisant la règle de l'ancienneté. Ils ont enfin réussi à maintenir la cause de *statu quo ante* en cas de mesure disciplinaire, ce qui n'est pas très courant dans le privé. Rappelons au passage que les employé-es de Tyson avaient mené une grève de 7 mois, à Joliette, lors de la dernière négociation en 1988.

## L'Allemagne fait ses classes

Louis XVI était serrurier du dimanche; les bourgeois eurent sa tête parce que ce mauvais gardien du Trésor français menait à la ruine son pays. Harry Tisch est serrurier de métier; il se retrouve à la barre des accusés, à Berlin, pour avoir dilapidé, en dépenses somptuaires, \$71 millions des fonds syndicaux de la FDGB, en ex-République démocratique allemande.

Procès politique ? En ex-RDA, selon ce que retenaient les analystes d'Amnistie Internationale dans «RDA, justice secrète et lois-tentacules» (1989), il n'y avait souvent que les membres de la police secrète qui assistaient aux procès. Le pays du chancelier Kohl n'a pas cette tare d'une justice secrète ou asservie. Par une sorte de hantise des «rouges», on en était arrivé cependant, en RFA, à considérer comme déloyaux des fonctionnaires ou des enseignants qui sympathisaient avec certains mouvements de gauche. À l'Ouest, il y eut donc une pratique de type mccarthyste baptisée BERUFSVERBOT ou «interdiction de travailler», pour les subversifs en puissance qui, dans certains cas, ne surent que très tard qu'ils étaient sur une liste noire, mais passons. Aujourd'hui, la répression est censée s'abattre tout autant sur les néo-nazis que sur les anciens piliers du marxisme en Allemagne.

Si la tête de Tisch tombe, ce sera donc après un procès en bonne et due forme, un procès conforme aux règles internationales. Il y aurait au moins une trentaine de têtes à pourchasser. L'Allemagne unifiée cherche à prouver qu'il y avait quelque chose de pourri dans l'ancien fief communiste. Ce que je ne démens pas. L'on sait tous l'éphémère carrière démocratique d'un Lothar de

Maizière, fêté comme un héros à la chute du mur de Berlin, mais vite compromis par un passé que hante une complicité présumée avec la police secrète (Stasi).

Imaginez des croisières privées, un luxueux chalet de chasse. Facture de \$3 millions. Rien de trop beau pour la classe ouvrière... Rien de trop «Tisch» dans un pays où il était sans doute plus simple de ne pas boudier les amabilités des puissants. Un pays où il eût été plus simple de faire la liste de ceux et celles qui ne figuraient pas sur la liste des collaborateurs de la Stasi. L'ancienne secrétaire de Tisch a d'ailleurs témoigné du rôle de la Stasi dans les affaires syndicales, ce qu'a corroboré l'un des comptables de la FDGB, Franz Gutacker qui, lors du soixantième anniversaire de Tisch, en 1988, ne put acheminer de fleurs au grand patron des syndicats sans obtenir l'aval de la Stasi.

Qu'on me comprenne. Ce n'est pas tant de décrier l'Allemagne dont ils'agit, mais bien de souligner combien il est difficile de faire revivre sous un même toit deux frères qui ont vécu en étrangers durant plus de 40 ans.

*«Jusqu'à maintenant, l'avenir de l'Allemagne reste donc*

*indéfini, ouvert, inquiétant,* écrit Peter Modler, théologien allemand, dans RELATIONS de mars 1991. *Réunis après 40 ans de vie différente, les frères se retrouvent avec la tête remplie de malentendus, de rêves contradictoires et de violence cachée.»* Le pasteur rappelle que l'on en est même rendu à l'humour noir, à partir du slogan électoral de Kohl («Voici le moment de réunir ce qui était fait pour aller ensemble...»). Ce qui donne des affiches avec un fruit étrange, mi-banane, mi-saucisse... Ceci rappelle la tâche gigantesque de mettre les Allemagnes à la même heure!

L'heure est à la rupture des promesses faites par Kohl, qui ne devait pas augmenter les taxes. Mais il faut bien payer l'appui à la coalition qui a fait le coup de canon, mille fois plutôt qu'une, dans le Golfe persique... et acquitter la facture de la modernisation de l'ex-RDA. Kohl donne ainsi raison à son rival malheureux aux élections de décembre, Oskar Lafontaine, mais en politique, faut-il se scandaliser d'une volte-face?

Dans l'Allemagne nouvelle, on voudra des syndicats aussi blancs que la meilleure lessive. Je veux bien. Il est patent que les

hauts gradés des syndicats dissous de l'ancienne RDA se rapprochaient des apparatchiks qui sont en voie de perdre pied en URSS. Tisch prétend être un bouc émissaire, mais il a fait main basse sur les cotisations de 9 millions de travailleurs, ce qui n'est pas peu dire. Il obéissait aux ordres, ont tenté de plaider ses défenseurs. Du déjà entendu. Mais le grand patron de tous, en RDA, était Erich Honecker, hospitalisé dans un hôpital soviétique. Il faudrait bien qu'il rende un jour des comptes, de même que l'ancien super-boss de la Stasi, Erich Mielke.

C'est Modler qui me semble avoir raison lorsqu'il souligne qu'un pays à courte tradition démocratique (RFA) s'est allié à un pays dominé par des valeurs autocratiques (RDA) et par l'obéissance aux directives d'un parti. La nouvelle Allemagne a besoin de temps pour bien s'arrimer à la démocratie, pour se placer sur le bon orbite dans un contexte où, hélas, une bonne partie des intellectuels sont acculés au chômage parce qu'on juge qu'ils furent des collabos de cet instrument de pouvoir honni, la Stasi.

Clément Trudel



## Un exemple pour maintenant

La revue *Maintenant* n'a jamais été beaucoup citée depuis sa disparition en 1974. Elle avait été fondée en 1962. Les chroniqueurs et les historiens parlent plus volontiers de *Cité libre*, publiée de 1950 à 1966, ou de *Parti pris*, jeune revue des années 60, assez peu sentée mais intéressante par le fait que ses rédacteurs, presque des adolescents, donnaient, dès 1963, un écho anticipé des bouleversements qui allaient rendre le Québec méconnaissable. En faisant table rase, la revue *Parti pris* ne se contentait pas d'annoncer la Révolution tranquille à peine commencée, elle en fut une des manifestations les plus précoces.

*Maintenant* allait être un périodique bien différent. Cette revue de centre-gauche livrait chaque mois une réflexion sur certaines des grandes questions du temps et sur l'actualité. C'était, si l'on veut, du journalisme à perspectives, plus approfondi et plus engagé que ce qu'on trouve dans les journaux, et de plus longue haleine, de plus d'ampleur et de vision.

*Maintenant*, pendant quelques années propriété des Pères dominicains, fut dirigée par Vincent Harvey jusqu'au décès de celui-ci en 1972. Harvey, lui-même dominicain, un croyant s'il en fut, mais à l'es-

prit le plus large, homme fraternel, chaleureux, parfait camarade, modeste, accueillant, et sans la moindre nuance d'esprit prosélytique ni de fausseté ecclésiastique dans ses rapports avec les gens, — au contraire, libre pour les autres aussi bien que pour lui-même, et n'ouvrant jamais devant eux et avec eux que les espaces de la liberté, de leur liberté — homme sympathique et vrai.

Il attira à la revue des gens qu'unissaient beaucoup de choses mais non les opinions religieuses, car le comité de rédaction et les autres collaborateurs comptèrent ensemble, je pense bien, une bonne majorité d'agnostiques.

### Une équipe très liée

J'ai connu, dans ma vie, trois nulieux dont je puis dire que je conserve une mémoire enthousiaste et un souvenir ému. La CSN évidemment, la revue *Maintenant* et le Conseil de la langue française. C'est curieux, mais je n'ai jamais gardé de *Cité libre* une impression semblable. Peut-être cela veut-il dire quelque chose...

La plus entière amitié et la plus grande confiance caractérisaient les rapports au sein du comité de rédaction de *Maintenant*. Le comité, à ses réunions bi-hebdomadaires, pratiquait une joyeuse ironie envers divers personnages publics, pas tous des ennemis mortels d'ailleurs, mais voici quelque chose qui n'y avait pas cours: le cynisme. Le cynisme n'existait pas à *Maintenant*. Quelqu'un d'assez cynique voulut collaborer



Quelques membres du comité de rédaction de *Maintenant*: de gauche à droite, Louis O'Neil, Laurent Dupont, Hélène Pelletier-Baillargeon (dernière directrice de la revue), Pierre Vadeboncoeur, Jacques Grand'Maison, Michèle Lalonde, Fernand Dumont.

pendant une courte période. On n'arrivait pas à le tenir pour un des nôtres. Le malentendu dura peu.

Agnostiques ou croyants, tous avaient ceci en commun: leur pensée se rattachait à je ne sais quelles exigences de même nature, au fond d'eux-mêmes. Il est difficile de définir cette espèce de conscience que nous partagions et qui se manifestait par un certain esprit de vérité et de désintéressement, comme si nos antécédents, les antécédents de notre culture, précisément non cyniques, avaient pour effet de favoriser notre accord.

Le tirage de *Maintenant* atteignit le chiffre de 10000. Nous faisons des numéros thématiques: sur le problème de la langue, sur l'indépendance nationale, sur la problématique féminine, sur l'environnement, sur le Front commun des syndicats en 1972 (que la revue appuyait), etc. *Maintenant* accompagnait la Révolution tranquille, les mouvements sociaux, le syndicalisme, la politique de libération nationale. À la fois progressiste et réfléchi, sen-

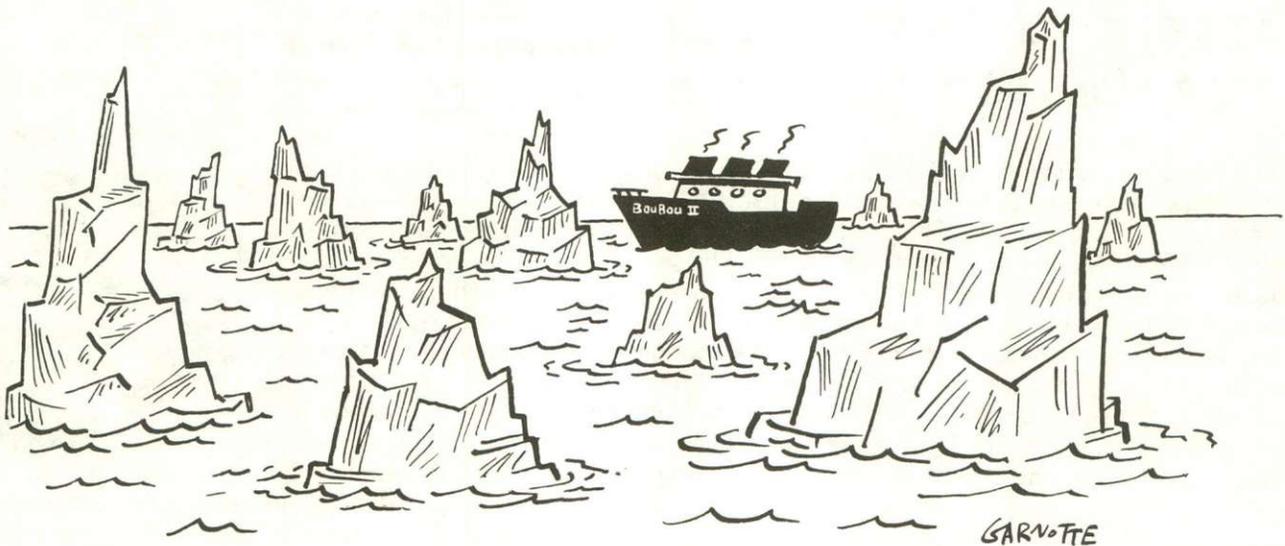
sible à la fois à des convictions et à des doutes, elle se manifestait tout autant par un interventionnisme bien déterminé que par sa détestation des idées toutes faites et de l'esprit d'idéologie. Il est sans doute significatif de constater qu'à presque vingt ans de distance, aucune de ses vues principales n'est dépassée. Elle ne sacrifiait pas à la mode.

### Un esprit, un exemple

Elle n'a jamais été remplacée, je crois. Elle représentait un style: des choix non ambigus mais aussi un sens de l'équilibre. La pensée libre n'avait pas encore été ravalée par le sectarisme des groupuscules. On pouvait encore mettre le bon sens devant. Il était encore permis d'appuyer tout à la fois une idée, un parti, les centrales syndicales, d'autres mouvements, une philosophie large et générale, sans s'exposer à des excommunications ridicules. Cela fait une bonne leçon pour maintenant, justement, car ce ne sera pas le temps de trop nous diviser.

Pierre Vadeboncoeur

## LE GEL DES SALAIRES...



FLASH

## OKA: l'alibi



depuis plusieurs années, Philpot ne cache pas l'objet de sa démonstration: «Profitant des événements d'Oka 1990, dans ce qu'on pourrait appeler la phase II de la campagne anti-Meech, le Canada a mené une attaque en règle contre le Québec. Faisant fi des faits et de l'histoire, la classe politique anglo-canadienne, à droite comme à gauche, a voulu faire du Québec un Alabama du Nord.»

Quelques jours après avoir refermé sur les doigts d'un Québec qui ne demandait pas grand chose la porte de l'adhésion à la Confédération, le Canada a trouvé dans la crise d'Oka un «alibi» par lequel il se donnait rétroactivement raison d'avoir refusé à un «Québec raciste» le statut de «société distincte».

On comprend, bien sûr, la colère de la gauche canadienne, qui reproche au Québec d'avoir donné son appui au libre-échange et permis la réélection des conservateurs. Ce n'est pas ce qu'on a fait de mieux dans notre histoire, avouons-le. Pas question non plus de passer sous silence la bêtise incarnée par le maire d'Oka, l'incompétence habituelle de la SQ et l'innommable comportement de certains éléments qui ont lapidé des Mohawks en fuite. Cela dit et

cela dénoncé avec la vigueur nécessaire, les faits doivent quand même reprendre leur place. Ce sont, à mon avis, les pages les plus percutantes du livre de Philpot. Celles où, à partir de statistiques du gouvernement fédéral, il décrit la situation objective faite aux populations amérindiennes, ici et ailleurs au Canada. Et ces statistiques viennent confirmer le jugement de l'écrivain anti-esclavagiste Henry-David Thoreau, dont l'auteur rappelle qu'il constatait, en 1850, comment les Canadiens (francophones) entretenaient de bien meilleures relations que les Anglais avec les Indiens.

Logement: au Québec, 14% de la population amérindienne n'a pas de chauffage central. En Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan, ce taux grimpe à 30%. Langue: En Ontario, 50% des Amérindiens qui vivent sur des réserves ont conservé leur langue maternelle. Ce taux atteint 91% au Québec. Revenus: au Québec, leurs revenus atteignent 75% de la moyenne. Ailleurs au Canada, ce taux chute à 63%. Suicide: le taux se situe à 25 pour 100 000 au Québec; il grimpe à 39 dans le reste du Canada. Prisons: au Québec, les Amérindiens représentent

0,8% de la population et 0,3% de la population carcérale; au Manitoba, ils sont 5% de la population mais comptent pour 34% des personnes emprisonnées; en Ontario, le rapport s'établit à 5% des emprisonnements alors qu'ils sont 1,3% de la population. Si la situation des autochtones est inacceptable ici, elle l'est encore plus ailleurs.

Mais le procédé n'est pas nouveau. S'inspirant de l'historien Stanley Ryerson, Philpot écrit qu'il «s'agit de faire en sorte que les victimes de racisme soient elles-mêmes perçues comme racistes.» Il cite l'exemple de Jesse Jackson, qu'on s'est hâté de traiter d'antisémite dès lors que sa candidature à la présidence des USA devenait un peu sérieuse.

Que les événements d'Oka soient le fruit du hasard ou encore le fait d'un de ces nombreux coups fourrés ourdis dans les officines fédérales et dont certains nous ont été révélés par les enquêtes MacDonald et Keable, le résultat demeure le même. C'est Francine Lalonde qui, en préface, le précise: «Le seul gagnant de cette crise, c'est le Canada. Ni les Mohawks ulcérés, ni les Québécois blessés ne peuvent en douter.»

Michel Rioux

Robin Philpot: Oka, dernier alibi du Canada anglais, préface de Francine Lalonde, VLB éditeur, 1991, 176 p.

Contrairement à ce qu'on avait pu croire jusqu'à maintenant, l'expression «Speak white» — qui a inspiré un magnifique poème à Michèle Lalonde — ne tire pas son origine des États-Unis, où elle aurait été appliqué aux Noirs. C'est plutôt une expression authentiquement canadienne-anglaise destinée au départ aux Indiens, puis plus tard aux francophones.

«Ce qui en dit long sur leur perception de ces deux peuples», souligne Robin Philpot dans Oka: dernier alibi du Canada anglais. Né à Thunder Bay, en Ontario, éduqué à Toronto, établi au Québec

LECTURE

## Grand prix Paul-Gilson pour Walter Boudreau

Le Grand prix musical **Paul-Gilson 1991** de la Communauté des radios publiques de langue française (CRPLF) a été décerné, au début du mois de mars, à la Société Radio-Canada (SRC) qui a présenté *Golgot(h)a*, une composition de **Walter Boudreau** sur un texte de **Raoul Duguay**. C'est la deuxième fois consécutive qu'un compositeur québécois remporte ce concours biennal auquel participent la Belgique, le Canada, la France et la Suisse. En 1989, le compositeur **René Lussier** avait effectivement décroché ce prestigieux prix avec «*Le trésor de la langue*», également une oeuvre de musique contemporaine.

### La crucifixion

Selon un communiqué émis par la SRC, *Golgot(h)a*, évocation intense du drame de la crucifixion, se divise en deux parties comportant chacune 7 sections, correspondant aux 14 stations du Chemin de la croix. Toute la musique est issue d'une réponse à quatre voix du compositeur Espagnol **Tomas Luis de Victoria** (1540-1611). Selon les informations glanées jusqu'ici, la SRC devrait mettre l'oeuvre de **Walter Boudreau** sur le marché d'ici un an.

### Que de chemins explorés et parcourus

La notoriété que connaît **Walter Boudreau** avec *Golgot(h)a* et à titre de directeur artistique de la **Société de musique contemporaine du Québec** est la consécration d'une vie entière dédiée non seulement à la musique, mais à l'art. Élevé dans la région de Sorel, il a commencé sa carrière, il y a plusieurs années, en jouant du saxophone et en dirigeant son propre quatuor de jazz. Puis, de 1969 à 1972, **Walter Boudreau** a assumé la direction musicale de **l'Infonie**, une formation avant-gardiste et complète qui intégrait plusieurs formes d'art: des musiques classique, contemporaine, jazz et populaire bien entendu, mais aussi la peinture et la poésie. **Raoul Luovar Yaugud Duguay** s'est également révélé dans ce groupe qui comprenait plusieurs musiciens professionnels originaires de Sorel. Après cette belle aventure, **Walter Boudreau** a notamment enregistré des musiques de film et il a gagné, en 1974, le prix du Concours des jeunes auteurs de Radio-Canada.



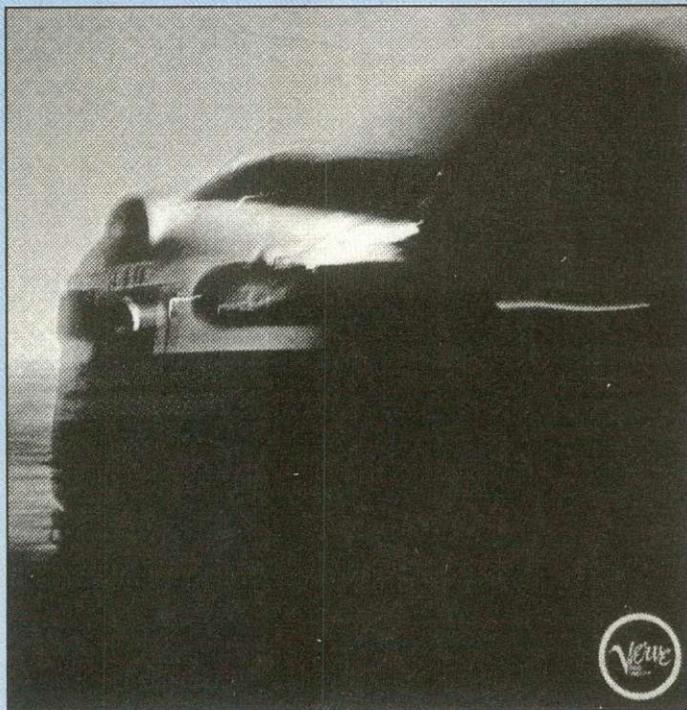
## Oscar Peterson

Intemporel

«*Il n'y a rien de mal à ce que le Québec soit reconnu comme une communauté distincte. Quand on a voyagé à travers l'Europe et le monde comme je l'ai fait et que vous voyez des pays plus petits que le Québec, il n'y a rien de mal à cela.*»

La scène se déroule dans la vieille capitale, lors de la remise de l'Ordre du Québec. **Oscar Peterson**, jazzman de métier et originaire de la Petite bourgogne, un quartier populaire de Montréal, prend un peu tout le monde par surprise en se déclarant publiquement en faveur d'un Québec souverain. Ce n'est pas tout à fait le genre de déclaration à laquelle on peut s'attendre d'un anglophone qui a quitté Montréal en 1958 et qui réside à Toronto depuis.

**Oscar Peterson** est, sans l'ombre d'un doute, le plus grand musicien de jazz du Canada. Connu internationalement, il a joué avec les **Louis Armstrong**, **Ella**



**Fitzgerald** et **Duke Ellington**. Entre autres sessions mémorables, il a laissé *Night Train*, un classique du jazz moderne, enregistré en deux jours en 1962. Accompagné de **Ray Brown** à la basse et de **Ed Thigpen** à la batterie, le

pianiste, maintenant âgé de 65 ans, interprète magnifiquement des pièces *blues* et *swing* inoubliables. Sur cet album, d'ailleurs, il reprend plusieurs compositions de Duke Ellington.

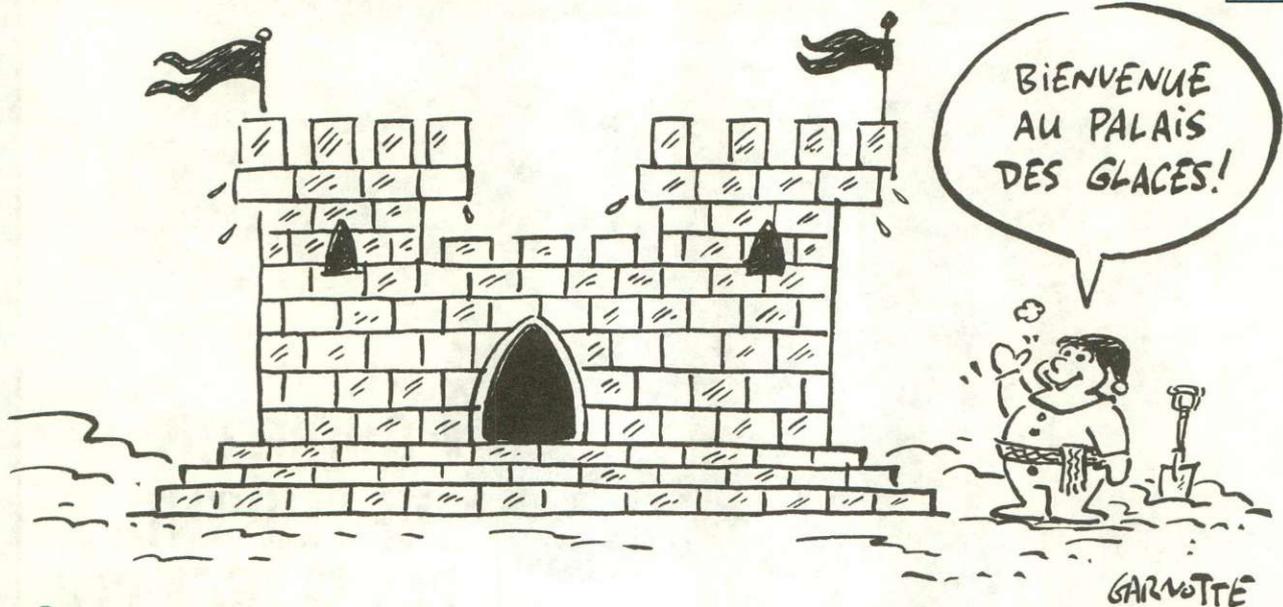
Louis-Serge Houle



## Vilain Pingouin

Le groupe québécois **Vilain Pingouin**, dont le bassiste, **Fred Bonicard**, est membre du **Syndicat d'Expo Service Standard (FEESP-CSN)**, a récemment franchi la borne des 30 000 copies vendues avec son premier album. Un bon exemple comme quoi un rock québécois électrique avec des textes intelligents a toujours sa place. À entendre et à voir dans votre région ou au Club Soda du 24 au 27 avril.

Michel Crête



Il y a des revers de fortune qui se prennent mieux que d'autres. Pendant que dans les bidonvilles et dans les enfers urbains, des millions de gens se font des châteaux en Espagne pour échapper à la réalité, d'autres se construisent de vrais châteaux. Comme le financier Robert Campeau, protégé par la loi de la faillite, qui se fait construire un château à Saint-Gilgen, au pied des Alpes autrichiennes.

Quand le monde ordinaire connaît des problèmes financiers, c'est le char qui y passe, parfois la maison avec. Chanceux quand on en sort avec sa chemise. Dans le monde de la haute, cela fonctionne à l'envers. Robert Campeau poursuit sa construction de \$10 millions, décrite comme ayant quatre colonnes blanches sur le devant, avec deux tours de style minaret, sans compter les girouettes ornées de petits drapeaux canadiens. Parce que le monsieur, grand ami de Pierre Trudeau et pourfendeur du nationalisme québécois, tient à voir l'unifolié quand il sera dans sa piscine installée sur le toit de son château.

C'est en prenant connaissance de faits de la sorte qu'on peut constater à quel point Churchill avait raison quand il disait: Si vous volez un rail, vous êtes un voleur. Si vous volez une compagnie de chemin de fer, vous êtes un homme d'affaires.

On a enlevé à M. Campeau l'administration de ses principales entreprises, dont Allied Stores et Federated Department Stores. Mais comme on peut le constater, il n'est pas sur le trottoir. Aux États-Unis en particulier, on les compte par centaines, les Campeau qui ont, entre autres, joué avec l'argent mis de côté par les petits épargnants. Un scandale financier frappe actuellement les caisses d'épargne et de crédit: le système bancaire est en crise. La banque la plus importante, la Citicorp, a enregistré un déficit de \$400 millions au dernier trimestre. Il y a quelques mois, il a fallu injecter in

extremis \$2,3 milliards pour sauver du naufrage la Bank of New England. On avance qu'il pourrait en coûter quelque chose comme mille milliards au Trésor américain, pendant les 30 prochaines années, pour réparer les dégâts du système bancaire.

Les constructeurs de château ne manqueront pas d'ouvrage dans les prochaines années!

Vive, donc, le libéralisme économique. Et vive aussi la déréglementation, qui fait en sorte que trois citoyens américains de race noire sur quatre devront vivre de prestations sociales avant d'avoir 18 ans, alors qu'un citoyen blanc sur quatre se retrouvera dans la même situation. Et quand 31 millions de personnes se retrouvent sous le seuil de la pauvreté, on se dit qu'à toutes choses malheur est bon puisque la guerre dans le Golfe leur aura fait oublier leurs problèmes.

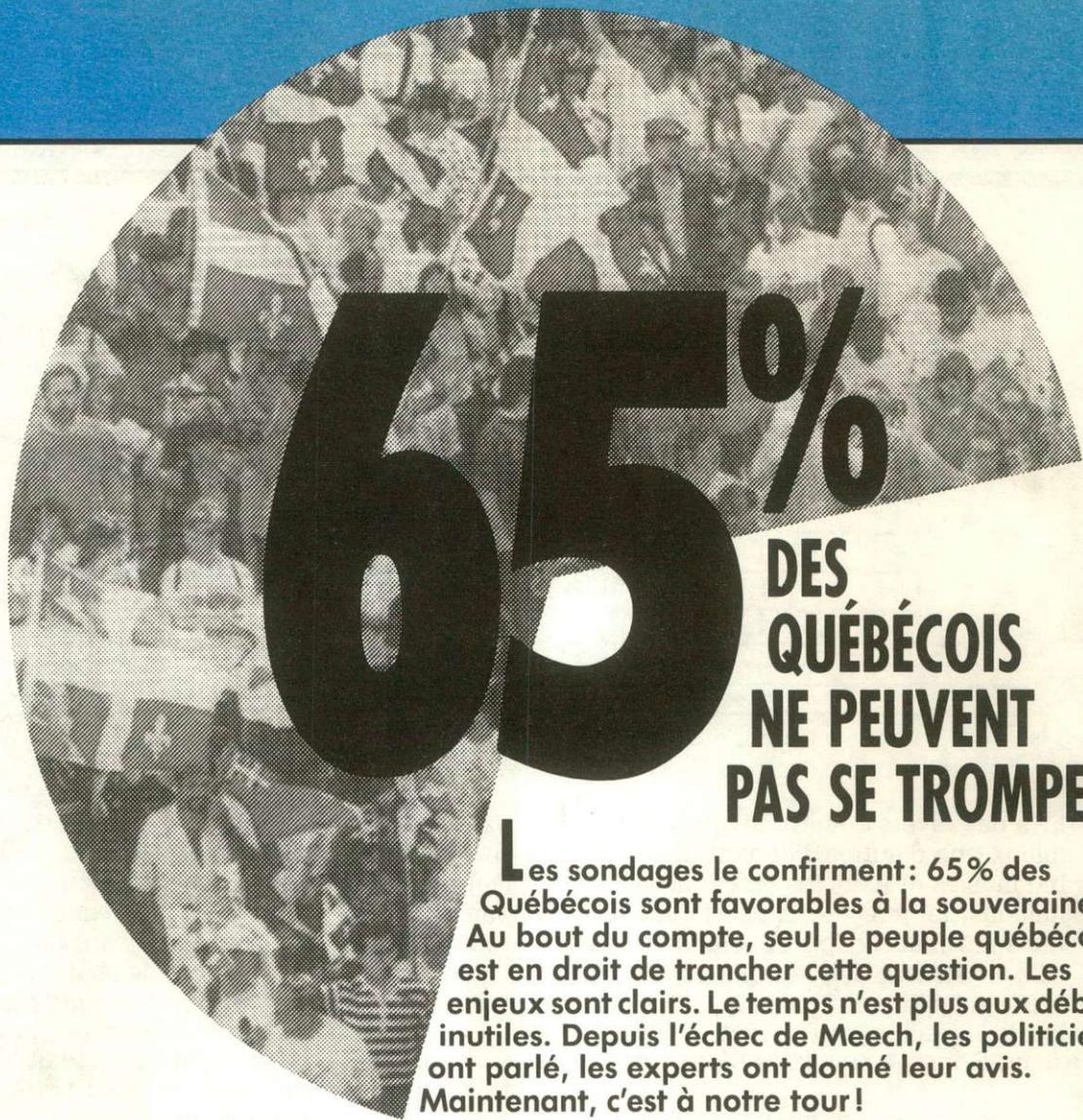
Par ailleurs, en attendant que les femmes obtiennent le droit de vote au Koweït, que Saddam Hussein décide dans quel pays il se fera construire un château avec les \$10 milliards qu'il aurait détournés à des fins personnelles, que Bébé Doc Duvalier quitte sa Côte d'Azur pour être jugé en Haïti et que madame Marcos ait enfin fini d'essayer ses 3000 paires de souliers, ici, ce sera le gel des salaires pour les travailleuses et les travailleurs de la fonction publique et parapublique.

Encore là, pendant que le monde ordinaire devrait se retrouver sous zéro pendant un an, tel que prédit par le météorologiste Johnson, les mieux nantis qui tirent leurs revenus de l'État — députés, hauts fonctionnaires et cadres — verront leurs revenus augmenter de 2,5%. Ce n'est pas la Floride, bien sûr. Mais c'est quand même mieux que les côtes de l'Arctique qu'on réserve aux sans-grades.

La vie serait tellement plus simple si, en faisant faillite, tout le monde pouvait se faire construire un château à Saint-Gilgen.

# La vie de château

Michel Rioux



# 65%

## DES QUÉBÉCOIS NE PEUVENT PAS SE TROMPER

Les sondages le confirment: 65% des Québécois sont favorables à la souveraineté. Au bout du compte, seul le peuple québécois est en droit de trancher cette question. Les enjeux sont clairs. Le temps n'est plus aux débats inutiles. Depuis l'échec de Meech, les politiciens ont parlé, les experts ont donné leur avis. Maintenant, c'est à notre tour!

### LE DROIT DE CHOISIR

# MAINTENANT



## MOUVEMENT QUÉBEC 1991

**OUI!** j'adhère au Mouvement Québec 1991 parce qu'au-delà de toute partisanerie, j'ai la conviction que c'est au peuple du Québec à se prononcer sur la souveraineté. Le référendum sur la souveraineté est indispensable. Je réclame le droit de me prononcer MAINTENANT.

Partout au Québec

### 1-800-465-3097

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉL. BUREAU: \_\_\_\_\_ TÉL. DOMICILE: \_\_\_\_\_

Mouvement Québec 1991,  
1600, rue De Lorimier  
Montréal, Québec H2K 3W5  
Montréal et région (514) 524-6443

CARTE DE MEMBRE 5\$  
FINANCEMENT \_\_\_\_\_  
TOTAL \_\_\_\_\_